

# LE DEVOIR

Vol. XCIX N° 136

LE MERCREDI 18 JUIN 2008

89¢ + TAXES = 1\$

## ÉLOGE DE LA LENTEUR



**JULIE BOULET**, ministre des Transports, prenait fièrement le volant hier d'une Nemo, un petit «véhicule à basse vitesse» (VBV) et un utilitaire tout électrique fabriqué à Sainte-Thérèse. La Nemo et la Zenn pourront rouler légalement à l'intérieur des municipalités au cours des prochaines années, dans le cadre d'un projet-pilote de trois ans. Nos informations en page A 3 et l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon en page A 6.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Fortier, financier n° 1 du PC

Le sénateur-ministre a récolté près d'un demi-million en un an

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le ministre non élu des Travaux publics, le sénateur conservateur Michael Fortier, s'est hissé au sommet du palmarès des collecteurs de fonds pour son parti. Au cours de la seule année de 2007, M. Fortier a amassé près d'un demi-million de dollars auprès de militants divers. La somme lui permet de faire campagne en attendant les élections, mais l'opposition s'inquiète que M. Fortier puisse exploiter son statut de distributeur de contrats fédéraux pour financer le Parti conservateur.

En 2007, Michael Fortier a collecté 232 724,50 \$ auprès de 385 sympathisants pour la circonscription de Vaudreuil-Soulanges, à l'ouest de Montréal. M. Fortier n'est pas élu, mais il tentera de ravir cette circonscription à la bloquiste Meili Faïlle lors des prochaines élections générales. À cette somme déjà copieuse, il faut ajouter encore 193 480 \$, que l'association conservatrice de Mont-Royal a transférés à Vaudreuil-Soulanges, portant le total de l'argent amassé en 2007 par M. Fortier à 426 204,50 \$.



Michael Fortier

VOIR PAGE A 8: FORTIER

## Choc pétrolier: Air Canada abolit 2000 postes

GÉRARD BÉRUBÉ

Responsable d'une crise sans précédent dans l'aviation américaine, le choc pétrolier se fait lourdement ressentir chez Air Canada. Confronté à des prix records du carburant, le plus important transporteur aérien au pays doit retrancher 2000 emplois, soit 8 % de ses effectifs, et clouer au sol 7 % de ses capacités. Alors qu'au sud de la frontière, l'industrie a lancé un appel à l'aide à Washington.

La Société Air Canada est à son tour rattrapée par l'explosion des prix du kérosène. Le plus important transporteur aérien au pays a annoncé hier la suppression de 2000 postes à tous les échelons de l'entreprise et une réduction moyenne de 7 % de ses capacités au cours du quatrième trimestre de 2008 et du premier trimestre de 2009. «La perte de ces emplois est douloureuse compte tenu des efforts soutenus de nos employés afin de rétablir la rentabilité de la Société au cours des quatre dernières années», a déploré Montie

Brewer, président et chef de la direction. «Air Canada, comme la plupart des transporteurs mondiaux, doit adapter ses activités et supprimer les vols qui sont devenus déficitaires compte tenu du prix actuel du carburant. Si celui-ci ne baisse pas, nous pouvons prévoir d'autres réductions de la capacité.»

Air Canada pratique pourtant une politique de couverture contre la hausse des prix du carburant et applique

VOIR PAGE A 8: AIR CANADA



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le carburant est maintenant le principal poste de dépenses d'Air Canada.

## La Ronde, désormais pour les couche-tôt

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Fin les virées nocturnes à La Ronde. Que les amateurs d'émotions fortes sous les étoiles se le tiennent pour dit: le parc d'attractions appartenant au géant de l'amusement américain Six Flags fermera désormais ses portes à 21h, à l'exception des soirs de feux d'artifice où les visiteurs pourront s'étourdir jusqu'à 23h30.

Le nouvel horaire s'inscrit dans la foulée du virage «famille» amorcé par Six Flags au cours des dernières années. «La Ronde n'est pas un lieu de débauche nocturne. On mise beaucoup sur le créneau familial», explique le responsable des communications du parc d'amusement, Martin Roy. Il souligne que le parc de Montréal s'harmonise ainsi avec ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord.

VOIR PAGE A 8: LA RONDE

L'ARGENTINE EN CRISE (1)

## Le «campo» contre le pouvoir politique



BERNARDINO AVILA REUTERS

Arrestation, samedi dernier, d'Alfredo De Angeli, leader emblématique de la crise agricole en Argentine. Outrés, les grévistes ont repris d'assaut les routes du pays.

Depuis trois mois déjà, l'Argentine est happée par un conflit agricole opposant le gouvernement de Cristina Kirchner et les agriculteurs. Devant la reprise récente des barrages routiers qui empêchent le ravitaillement des villes, la population est prise en otage. Déjà au bord de la crise alimentaire en raison de la hausse spectaculaire de la production de soja, le pays est désormais en proie à la plus grande crise politique depuis l'effondrement financier en 2001-02. Premier d'une série de trois textes.

LISA-MARIE GERVAIS

Buenos Aires — Rien ne va plus dans la République argentine. Les manifestations et les blocages routiers des derniers jours, tant du côté des sympathisants des agriculteurs que du côté de ceux du gouvernement, ou encore des «pro-dialogue», ont profondément divisé la société argentine et mis à mal le pays, parmi les plus grands producteurs d'aliments dans le monde. Sans approvisionnement en produits laitiers, en fruits et légumes et en carburant pour les voitures et les autobus, la population est prise en otage. Et le gouvernement, lui, se trouve au pied du mur.

VOIR PAGE A 8: «CAMPO»

### INDEX

|                    |     |                    |     |
|--------------------|-----|--------------------|-----|
| Actualités .....   | A 2 | Éditorial .....    | A 6 |
| Annonces .....     | B 6 | Idées .....        | A 7 |
| Avis publics ..... | A 4 | Météo .....        | B 7 |
| Carrières .....    | B 3 | Monde .....        | A 7 |
| Culture .....      | B 8 | Mots croisés ..... | B 5 |
| Décès .....        | B 6 | Sudoku .....       | B 5 |
| Économie .....     | B 1 | Télévision .....   | B 7 |



**Alanis Obomsawin**  
LE TEMPS DE LA RECONNAISSANCE

18 juin, 18 h 30  
Au Cinéma ONF  
1564, rue St-Denis



### FILMS ET VIDÉOS

SOIRÉE ALANIS

Afin de souligner la publication en coffret d'une œuvre essentielle, un hommage en trois films, des premiers essais à son plus récent, au parcours exemplaire d'une grande artiste.



Gene Boy revient chez lui, 2007

**PRÉSENCE AUTOCHTONE**  
du 12 au 22 juin à Montréal 2008

Horaires complets sur [nativelynx.qc.ca](http://nativelynx.qc.ca)  
info festival: 514.572.1799

Canada

Québec

Montréal

LE DEVOIR

Aboriginal Peoples Television Network

88.5

radio one

Le 5

Le 5

Le 5

Le 5

Le 5

Le 5

Le 5

## LES ACTUALITÉS

Témoignage de la victime au procès du fils de Guy Lafleur

## Mark Lafleur terrorisait sa petite amie

BRIAN MYLES

Une jeune femme dominée et terrorisée par Mark Lafleur dès l'âge de 14 ans a amorcé un pénible témoignage hier au sujet des agressions sexuelles qu'elle aurait subies aux mains du fils de l'ex-hockeyeur Guy Lafleur.

Mark Lafleur a exercé une influence malsaine sur la jeune fille qu'il a battue, séquestrée et menacée de mort pendant leurs trois années de fréquentations. Elle avait 14 ans, et lui, 19 ans, au début de cette relation marquée par la domination d'un homme jaloux, violent et possessif sur une adolescente instable et dépourvue de repères. «Il avait beaucoup d'influence et de contrôle sur moi», a déclaré hier la jeune femme en larmes, dont il faut taire l'identité. Elle témoigne par vidéo devant le juge Serge Boisvert afin de ne pas être confrontée à l'accusé.

Selon le témoignage de «M», Guy Lafleur, son épouse Lise et leur fils Martin étaient au courant de certains problèmes. «Guy, je lui disais des choses», a dit «M». Guy Lafleur aurait vu des ecchymoses sur les bras et le visage de l'adolescente, et il aurait dit à son fils qu'il ne pouvait plus continuer de frapper «M» de la sorte.

En matinée, Mark Lafleur a reconnu sa culpabilité à 16 des 18 accusations de voies de fait, menaces de mort, séquestration, méfait et vol portées contre lui. Il subit son procès pour deux accusations d'agressions sexuelles sur la jeune femme, aujourd'hui âgée de 19 ans.

«M» a soutenu qu'elle avait été violée trois à quatre fois par Mark Lafleur, bien qu'elle éprouve des difficultés à situer les événements dans le temps. Lasse des mauvais traitements de Lafleur et de sa consommation effrénée de crack, elle a décidé de rompre avec lui à plus d'une reprise, mais Lafleur ne voulait pas la laisser partir. À une certaine occasion, il l'a soulevée de terre en l'empoignant par la gorge et l'a poussée dans une chambre dont il ne l'a pas laissée sortir de la soirée. Durant la nuit, Lafleur a forcé «M» à avoir une relation sexuelle complète avec lui. «Je n'avais pas d'autre choix que de le laisser faire», a dit la victime. «Il me faisait vraiment très peur», a-t-elle ajouté.

Rabaissée et traitée comme une moins que rien par Mark Lafleur, la jeune «M» revenait constamment vers lui car il lui promettait de changer et de suivre une thérapie pour se débarrasser de sa dépendance aux drogues et de son agressivité (il lui a déjà poignardé la main avec un couteau). «M» ne pesait guère plus de 32 kilos (70 livres) lorsqu'elle a regagné le domicile de ses parents en janvier 2007, épuisée par les mauvais traitements et sa propre consommation de drogue.

«M» a finalement décidé de porter plainte contre Lafleur quand il a été impliqué dans un grave accident de la route avec son frère cadet. «Il a failli tuer mon frère, maintenant je veux faire en sorte qu'il ne s'approche plus jamais de ma famille», a-t-elle dit à la policière qui a recueilli sa déclaration, dans la nuit du 31 janvier 2007. Le procès se poursuit aujourd'hui.

Le Devoir

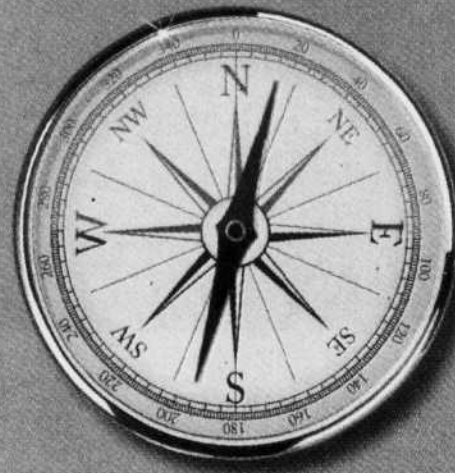
## POUR PIÉTONS SEULEMENT



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**FINI** les voitures sur la portion de la rue Sainte-Catherine comprise entre les rues Berri et Papineau. Depuis hier et jusqu'à la fête du Travail, seuls les piétons seront admis sur l'artère qui forme le cœur du Village gai. Des bornes amovibles ont été installées pour permettre le passage des véhicules d'urgence, des camions à ordures et de ceux de livraison entre 7h30 et 10h30. Autrement, les piétons seront maîtres des lieux et de ses quelque 50 terrasses. La Société de développement commercial du Village a prévu différents concours et animations pour attirer une clientèle plus variée que celle qui fréquente habituellement ce coin très animé la nuit, mais plus tranquille le jour. Le projet avait soulevé des objections lors de son adoption cet hiver. Certains avaient dénoncé de possibles problèmes de circulation autour de l'artère, ainsi qu'une perte de revenus de parcomètres. Mais la majorité avait donné son appui à l'expérience, déjà tentée l'an dernier durant 10 jours.

Toutes les directions  
de la boussole sont en solde.  
Notre solde mondial est en cours.



STAR ALLIANCE

Canada : tarifs Tango ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent prendre fin le 30 septembre 2008.

| TORONTO | HALIFAX | SAINT JOHN (N.-B.)<br>MONCTON | WINNIPEG | EDMONTON | VANCOUVER | SASKATOON<br>REGINA | VICTORIA |
|---------|---------|-------------------------------|----------|----------|-----------|---------------------|----------|
| 59 \$   | 149 \$  | 164 \$                        | 191 \$   | 234 \$   | 254 \$    | 259 \$              | 269 \$   |

États-Unis : tarifs Tango ou Tango Plus ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent prendre fin le 30 septembre 2008.

| NEW YORK | BOSTON | CHICAGO | WASHINGTON, D.C. | SAN FRANCISCO | ORLANDO | LAS VEGAS | LOS ANGELES |
|----------|--------|---------|------------------|---------------|---------|-----------|-------------|
| 112 \$   | 132 \$ | 146 \$  | 161 \$           | 167 \$        | 174 \$  | 199 \$    | 224 \$      |

Destinations soleil : tarifs ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessous.

| TAMPA<br>18 JUIN - 30 SEPT. 2008 | BERMUDES<br>18 JUIN - 31 AOÛT 2008 | NASSAU<br>18 JUIN - 31 AOÛT 2008 | PORT OF SPAIN<br>18 JUIN - 31 AOÛT 2008 | LA HAVANE<br>18 JUIN - 31 AOÛT 2008 | MONTEGO BAY<br>18 JUIN - 31 AOÛT 2008 | MEXICO<br>18 JUIN - 31 AOÛT 2008 | BARBADE<br>18 JUIN - 31 AOÛT 2008 |
|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| 179 \$                           | 265 \$                             | 269 \$                           | 279 \$                                  | 298 \$                              | 319 \$                                | 345 \$                           | 400 \$                            |

Destinations internationales : les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de Montréal. Dernières dates de départ tel qu'indiqué ci-dessous.

| LONDRES<br>27 SEPT. - 17 DÉC. 2008 | PARIS<br>13 OCT. - 10 DÉC. 2008 | MUNICH / FRANCFORT /<br>DÜSSELDORF<br>13 OCT. - 10 DÉC. 2008 | BUENOS AIRES<br>SANTIAGO<br>18 JUIN - 13 JUILLET 2008 | HONG KONG<br>4 SEPT. - 30 NOV. 2008 | BEIJING<br>SHANGHAI<br>1 <sup>er</sup> SEPT. - 7 DÉC. 2008 | TEL-AVIV<br>1 <sup>er</sup> SEPT. - 17 DÉC. 2008 | SYDNEY, AUSTR.<br>18 - 22 JUIN 2008<br>24 JUILLET - 31 AOÛT 2008 |
|------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 219 \$                             | 260 \$                          | 275 \$                                                       | 425 \$                                                | 575 \$                              | 649 \$                                                     | 678 \$                                           | 829 \$                                                           |

Le supplément des frais de carburant n'est pas inclus dans les tarifs : il varie de 20 \$ à 50 \$ par aller simple en Amérique du Nord et de 65 \$ à 220 \$ par aller simple pour les destinations soleil et internationales.

Voilà quelques-uns de nos tarifs exceptionnellement bas pour des destinations partout dans le monde.

Obtenez également des réductions sur l'hôtel, sur la location d'une voiture ou sur des attractions touristiques et recevez des milles Aéroplan<sup>™</sup> lorsque vous réservez sur aircanada.com

Choisissez librement en ligne ou en appelant votre agent de voyages. Vous pouvez également nous appeler au 1 888 247-2262.

L'offre prend fin le 26 juin 2008.



**aircanada.com**  
La liberté de voyager à votre façon

Un billet acheté auprès du bureau des réservations d'Air Canada coûte 25 \$ additionnels par personne, jusqu'à un maximum de 100 \$ par réservation (non remboursables, taxes en sus). Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Réservation d'hôtel, location de voiture et autres services à destination offerts par des chefs de file de l'industrie du voyage, par l'intermédiaire de WWTHS. Les billets doivent être achetés au plus tard le 26 juin 2008. Le supplément des frais de carburant, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, les taxes et les autres frais et suppléments ne sont pas inclus. Les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon les dates de départ et de retour. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada, d'Air Canada Jazz<sup>™</sup>, de United Airlines, membre du réseau Star Alliance<sup>™</sup>, ou des transporteurs aériens United Express (SkyWest Airlines, Chautauque Airlines, Shuttle America, Trans States Airlines, Cojet Airlines ou Mesa Airlines). **Destinations canadiennes :** les tarifs sont valables pour les voyages effectués les mardis, mercredis, jeudis et samedis. Les tarifs peuvent être plus élevés les autres jours de la semaine. Les voyages doivent prendre fin le 30 septembre 2008. L'achat à l'avance peut être requis. Supplément des frais de carburant : 20 \$ par aller simple de 483 km ou moins ; 30 \$ par aller simple de 484 km à 1 606 km ; 45 \$ par aller simple de 1 607 km ou plus. **Destinations américaines :** les tarifs sont valables pour les voyages effectués les mardis, mercredis et samedis. Les tarifs peuvent être plus élevés les autres jours de la semaine. Les voyages doivent prendre fin le 30 septembre 2008. L'achat 14 jours à l'avance est requis. Supplément des frais de carburant : 50 \$ par aller simple ; 50 \$ par aller simple. **Destinations soleil :** les tarifs sont basés sur un aller simple. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. L'achat à l'avance peut être requis. Des restrictions quant aux jours et d'autres conditions peuvent s'appliquer. Le supplément des frais de carburant varie selon le trajet effectué. **Destinations internationales :** les tarifs sont basés sur un aller simple et ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour. Dernières dates de départ tel qu'indiqué. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. L'achat à l'avance peut être requis. Un séjour minimal ou maximal peut être requis. Des restrictions quant aux jours et d'autres conditions peuvent s'appliquer. Le supplément des frais de carburant varie selon le trajet effectué. <sup>™</sup>Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. <sup>™</sup>Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan, société en commandite. En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance<sup>™</sup>.

## ACTUALITÉS

## En attendant l'été



MANON CORNELLIER

**D**imanche dernier, à Québec, démarrait le 49<sup>e</sup> Congrès eucharistique international. Le gouvernement Harper s'y est fait représenter par le secrétaire d'État au multiculturalisme et à l'identité canadienne, Jason Kenney, un député de Calgary. La veille, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada tenait elle aussi son assemblée générale dans la Vieille Capitale, question de souligner le 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville. Personne n'y représentait le gouvernement conservateur.

La FCFA avait pourtant invité Josée Verner, ministre du Patrimoine et responsable des langues officielles, à s'adresser à l'assemblée. La chose était d'autant plus simple que Mme Verner est députée de Québec et pas de Calgary. Mais non, elle a décliné l'invitation et n'a délégué personne. Tous les autres partis fédéraux, eux, ont fait acte de présence à un moment ou un autre de l'événement. Un sénateur conservateur acadien, Gerald Comeau, a assisté à la rencontre, mais à titre personnel, le président sortant de la FCFA étant un ami.

L'absence de la ministre n'est pas passée inaperçue, mais elle n'a pas surpris non plus. La ministre est sur la sellette car les minorités linguistiques attendent toujours le renouvellement du Plan d'action quinquennal pour les langues officielles, qui a pris fin le 31 mars. Au bureau de la ministre, on répète depuis des mois qu'on verra la couleur d'ici la fin du printemps. «Et le printemps se termine le 21 juin», disait-on encore hier. Dans trois jours...

Lors du dépôt de son rapport de l'an dernier, le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, s'était inquiété du fait que les actions du gouvernement ne semblaient pas refléter ses paroles. Dans le rapport de cette année, M. Fraser est revenu sur la nécessité d'un leadership politique fort en matière de langues officielles, mais il s'est vu forcer de conclure, en conférence de presse, que «l'hésitation et le manque de leadership que l'on pouvait soupçonner l'année dernière sont maintenant évidents. Le gouvernement continue d'appuyer en principe la dualité linguistique canadienne, mais cet appui ne se manifeste pas par une vision d'ensemble à l'égard des politiques gouvernementales et de la fonction publique».

Sa principale frustration touchait justement le renouvellement du plan d'action. «On se croirait dans une pièce de Samuel Beckett, qui pourrait s'intituler "En attendant le plan d'action". Bien franchement, je ne tiens pas à passer une année de plus à assister à une pièce de théâtre, alors que tout le monde attend pendant que le gouvernement fait du surplace.» (On pourrait dire la même chose du remplacement du juge Michel Bastarache à la Cour suprême du Canada. Le gouvernement refuse de s'engager à nommer un autre juge bilingue.)

L'espoir était pourtant permis après la lecture du discours du Trône du 16 octobre 2007, puisque le gouvernement disait appuyer la dualité linguistique et vouloir présenter une stratégie en ce sens. Les doutes ont surgi lors du dévoilement du budget de février, car on n'avait pas prévu de fonds à cet effet.

Depuis le 31 mars dernier, les membres de la FCFA ignorent toujours ce qui les attend pour les années à venir. Ils veulent que le plan soit reconduit et amélioré car il a amené, durant les cinq dernières années, plusieurs ministères à établir des partenariats avec les communautés dans des dossiers autrefois négligés. On pense à la santé, à la justice, à l'immigration, au développement économique. Or, pour que des communautés soient un vrai milieu de vie, elles doivent pouvoir s'épanouir dans tous les secteurs et pas seulement au sein d'institutions scolaires et communautaires.

Le gouvernement Harper tergiverse depuis deux ans en accumulant les rapports, dont celui de l'ancien premier ministre néo-brunswickois Bernard Lord, remis à la ministre au début de mars. La réponse à ce dernier se fait attendre, tout comme celle au rapport de Graham Fraser. Depuis la sortie de celui-ci, il y a trois semaines, la ministre fuit les caméras et les micros, comme si elle n'avait rien à dire ou, pis, comme si elle était gênée.

On se surprend à plaindre Mme Verner, car ses déclarations passées, sans être percutantes, ont au moins toujours laissé croire qu'elle se souciait vraiment des minorités linguistiques. À l'image, en somme, des conservateurs québécois issus d'avantage de la mouvance progressiste-conservatrice que réformiste. Mais depuis six mois, elle semble être tenue en laisse par — on le devine — le premier ministre et son bureau. Comment expliquer autrement que le plan tarde à ce point? Ou encore qu'on garde confidentielle l'entente à l'amiable intervenue lundi entre le gouvernement et la FCFA au sujet d'une nouvelle version du Programme de contestation judiciaire?

Interrogée sur ce sujet hier, Josée Verner a déclaré aux Communautés que «les termes de l'entente sont pour le moment confidentiels. Lorsqu'il nous sera possible de les rendre publics, nous le ferons». À la FCFA, on serait prêt à en parler, mais on doit attendre que le gouvernement procède à son annonce. Or il tarde. Et on recommence à attendre Godot.

Ca commence à être fatigant de ronger son frein de la sorte. Si ce gouvernement est sérieux et prend à cœur les intérêts des communautés minoritaires de langue officielle, qu'il dévoile son jeu. Sinon, on sera forcé de conclure qu'il cherche la façon d'exploiter électoralement le sujet — c'est-à-dire au Québec — et qu'il ne l'a pas encore trouvée. Le gouvernement Harper a en effet cette désagréable manie d'aborder le dossier des langues officielles en ayant d'abord en tête la réaction des Québécois. Et en ce moment, il sait qu'il en faudra beaucoup pour détourner leur attention de l'affaire Couillard-Bernier, des problèmes en Afghanistan, du prix de l'essence et du reste.

C'est justement pour éviter que le sort des minorités francophones ne dépende des aléas partisans qu'il faut que le gouvernement fasse preuve de leadership. Du vrai. Mais on l'attend encore... Tout comme Godot.

mccornellier@ledevoir.com

Enquête sur le développement durable et les approvisionnements responsables

## Alcan a davantage l'esprit écolo que Loto-Québec

Les organisations du Québec rêvent de plus en plus de développement durable et de modes de gestion respectueux de la nature et des ressources humaines. Mais le passage du rêve à la réalité ne semble pas une sinécure, surtout pour plusieurs organismes publics largement égratignés dans un rapport d'évaluation des pratiques socialement responsables qu'une coalition québécoise doit dévoiler aujourd'hui à Montréal.

FABIEN DEGLISE

**M**algré des appels répétés au développement durable et à des approvisionnements en biens et services dits «socialement responsables», plusieurs organismes publics, dont la Société immobilière du Québec (SIQ), Hydro-Québec, Loto-Québec ou encore la Commission scolaire de Montréal (CSDM), peinent encore à atteindre ces objectifs.

Pis, l'adoption de mesures concrètes, comme des politiques d'achat responsable ou des politiques environnementales, est encore timide dans l'administration publique, contrairement au secteur privé qui, étrangement, prend de l'avance dans ce domaine, indique un rapport sur l'engagement social des organisations québécoises, rapport que la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) s'approprie à rendre public aujourd'hui.

Pendant plusieurs mois, le groupe a passé au crible le contenu des politiques d'engagement social de 50 organisations ayant pignon sur rue au Québec. Il a aussi évalué leur mode de ges-

tion des approvisionnements et de contrôle de la qualité des mesures adoptées. Universités, administrations municipales, agences gouvernementales, mais aussi entreprises privées étaient sous leur loupe. Un bulletin de note accompagne ce premier exercice d'évaluation.

Résultats? En matière d'approvisionnements responsables, la grande majorité des organismes publics font piètre figure, estime la CQCAM. Les efforts déployés dans ce domaine par la SIQ, l'université McGill, la Ville de Montréal, la Commission de la construction du Québec, le Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises ou encore le Cégep de Saint-Jérôme sont même qualifiés d'échec et obtiennent dans le bulletin de la Coalition la lettre de circonstance.

Par ailleurs, l'Université Laval, la Ville de Québec ou encore le cégep Jean-de-Brébeuf obtiennent un D, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et Loto-Québec reçoivent pour leur part un C, alors qu'en tête de liste, Hydro-Québec,

l'Université de Sherbrooke et la Direction générale des acquisitions du Québec s'illustrent avec en poche la meilleure note du classement... soit un B, peut-on lire dans cette étude dont *Le Devoir* a obtenu copie.

«Les résultats ne sont pas très élevés, a commenté hier Marie-Noëlle Roy, coordonnatrice de la CQCAM. Certes, dans le cadre de l'adoption des lois 118 sur le développement durable et 17 sur l'approvisionnement des administrations publiques, les organismes publics sont invités depuis quelques années à adopter des comportements responsables. Mais visiblement, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.»

## Clivage privé-public

Ce chemin, le secteur privé semble d'ailleurs plus enclin à l'arpenter, à en croire l'étude menée conjointement par la Coalition et le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), qui, dans la catégorie «grandes entreprises», attribue étrangement plus facilement des notes qui confirment un certain engagement en matière de développement écologique et social.

Ce serait le cas pour Mountain Equipment Co-op et même pour IKEA, à qui la CQCAM accorde un A à la suite de son évaluation, mais aussi pour Alcan, le Mouvement Desjardins, Shell Canada, Bell, Petro-Canada, Kruger et Cascade, qui feraient mieux en la matière que la plupart des organismes publics. Pour la peine, ils sortent de cet exercice d'évaluation avec un B. À l'inverse, Via Rail et Telus, avec un E, ou

encore la CIBC et la Banque Royale, avec un D, sont loin de recevoir le même traitement.

Cette disparité entre le public et le privé dans les approvisionnements responsables et les politiques de gestion inspirées par un développement durable serait d'ailleurs facile à comprendre, selon Mme Roy. C'est que l'adoption de telles mesures par ces entreprises vise à «bonifier leur réputation et à améliorer leur image», dit-elle. «Elle s'accompagne aussi de ressources financières importantes qui leur permettent d'implanter des politiques responsables relativement perfectionnées. Ce que les organismes publics ne peuvent pas toujours faire.»

Jointe par *Le Devoir* hier, la Société immobilière du Québec, un mauvais élève d'après l'étude de la CQCAM, s'est dite étonnée par une telle évaluation. «Nous sommes reconnus comme étant des leaders en matière de développement durable», a indiqué Pierre-Louis Dufresne, porte-parole de l'organisme. La SIQ a des politiques sérieuses en matière de développement durable qui ont des répercussions sur la gestion de nos bâtiments. Beaucoup de chemin a été parcouru jusqu'à maintenant.»

Toutefois, pour Marie-Noëlle Roy, une mise en garde s'impose: «Il faut faire très attention aux discours des organisations, qui bien souvent relèvent du marketing social», dit-elle. Et ce, finalement, que ces organisations soient privées ou publiques.

Le Devoir

Véhicule à basse vitesse

## L'auto électrique en marche arrière

Le projet-pilote de Julie Boulet est un mauvais choix, selon un spécialiste de la question

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

**L**e projet-pilote de véhicule à basse vitesse (VBV) tout électrique lancé hier par Québec à la grandeur du Québec pourrait nuire à l'image et au développement de la voiture électrique au Québec.

«On est en train de faire reculer l'image du véhicule électrique au Québec avec ça», expliquait au *Devoir* hier le directeur du Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ), Pierre Lavallée, qui aurait préféré une politique de déploiement de véritables «autos électriques» dans la province avec des objectifs précis.

Ce spécialiste, dont les équipes testaient déjà il y a dix ans les véhicules à basse vitesse de Bombardier au Mont-Tremblant, n'est pas sûr que le programme de suivi mis en place par Québec ajoute au travail d'évaluation déjà réalisé sur ces véhicules et qu'ils trouveront preneurs auprès des consommateurs urbains de manière suffisamment importante pour lancer une industrie des véhicules électriques au Québec, soit l'objectif avoué de la ministre des Transports, Julie Boulet.

La ministre annonçait hier qu'elle autorisera sous peu deux petits VBV à rouler sur les routes du Québec au cours des trois prochaines années, mais uniquement sur des routes où la vitesse maximale est de 50 km/h et à la condition qu'ils ne s'attaquent pas à des pentes de plus de 15 degrés sous peine de reculer sur les autos qui les suivront. Ils devront en outre avoir un triangle rouge à l'arrière, comme les tracteurs de ferme, et devront circuler à droite, sauf pour un virage à gauche.

Les deux petits VBV autorisés sont la Nemo, une version québécoise construite à Sainte-Thérèse et inspirée de l'Aixam Mega française. L'autre VBV est la Zenn, un petit véhicule construit et assemblée en France auquel on ajoute une motorisation électrique nord-américaine dans une usine d'assemblage à Saint-Jérôme. Selon un quotidien lo-



La Nemo, construite à Sainte-Thérèse, est inspirée de l'Aixam Mega française.

cal, il s'est vendu en tout depuis trois ans quelque 300 exemplaires de Zenn aux États-Unis.

Ces VBV n'ont pas obtenu la faveur de l'EV-1, par exemple, car ils ne peuvent pas, en vertu de la réglementation fédérale canadienne, rouler à plus de 40 km/h, ce qui en fait des véhicules moins rapides qu'un vélo ordinaire, moins rapides qu'un scooter électrique, qui peut légalement atteindre 70 km/h, ou qu'un vélo dont l'appoint électrique est autorisé jusqu'à 32 km/h.

Le site Internet de Transports Canada précise d'ailleurs que ce ministère «n'encourage pas l'utilisation de VBV sur les routes publiques, car ils roulent beaucoup plus lentement et ne sont pas aussi sécuritaires que les véhicules ordinaires». Plusieurs les perçoivent en ville comme une nuisance dans la circulation en raison de la limite de vitesse qui leur est imposée.

Les VBV ne sont pas des «autos électriques» comme la Cleanova, par exemple, une voiture française motorisée par une filiale d'Hydro-Québec. La Cleanova peut atteindre 140 km/h avec une autonomie de près de 200 km. En comparaison, la Zenn et le Nemo ont une autonomie, en été, d'environ 60 km, ce qui les confine sou-

vent à des tâches spécialisées, par exemple, dans un parc roulant municipal.

La ministre Boulet s'est engagée hier à autoriser de façon permanente la présence de ces véhicules avant la fin du projet-pilote de trois ans si le suivi, qu'elle entend réaliser avec le CEVEQ, la SAAQ, son ministère et les corps policiers, s'avère concluant. Elle en a pris l'engagement publiquement.

Son «projet-pilote» ne s'accompagne d'aucun programme de soutien pour l'achat de ces véhicules par les municipalités, mais elle a commencé à en discuter avec le Trésor. Québec ne s'est pas donné non plus d'objectifs précis de ventes pour ces véhicules assemblés sur son territoire et qu'il veut privilégier en fermant la porte à d'autres VBV produits au Canada anglais, comme l'IT produit par Dynasty en Colombie-Britannique — la seule province où les VBV sont présentement autorisés à rouler — ou la Electrovaya, montée dans la région de Toronto. Québec précise avoir limité son choix aux deux VBV assemblés au Québec parce qu'ils dépassent les exigences de Transports Canada.

Le Devoir

## La sauvegarde des poissons passe par l'épicerie, selon Greenpeace

FABIEN DEGLISE

**A**u rythme de la consommation actuelle de poissons et fruits de mer, thon rouge, pétoncles, crevettes tropicales ou encore flétan de l'Atlantique risquent de disparaître un jour de la surface du globe. Et, pour Greenpeace, les supermarchés canadiens pourraient bien en être responsables... à moins qu'ils ne prennent rapidement des mesures pour enrayer l'effondrement des stocks de plusieurs espèces marines, a déclaré hier à Montréal, étude en main, le groupe de pression environnementaliste.

En dévoilant son *Rapport sur les supermarchés et l'avenir des aliments de la mer*, Greenpeace arrive à une conclusion simple: «Les supermarchés doivent cesser de vendre immédiatement les produits de la mer menacés sérieusement de disparition par la pêche commerciale», a indiqué en conférence de presse Beth Hunter, porte-parole des gardiens de la paix verte, qui appellent au passage les géants canadiens de la distribution — Loblaw's, Metro, Sobeys, Wal-Mart et consorts — à «adopter des politiques d'approvisionnement responsables» et à «utiliser leur influence pour sensibiliser l'industrie de la pêche».

Dans cette optique, l'organisme place d'ailleurs une quinzaine d'espèces sur une «liste rouge» de poissons et fruits de mer «à éviter pour mieux les protéger». L'ailaiglefin, le bar du Chili, l'espardon, la morue de l'Atlantique, la mactre de Stimpson, les raies et le thon, tant obèse et albacore que rouge, en font partie.

Actuellement, «76 % des espèces de poisson commerciales sont exploitées à pleine capacité, surexploitées ou épuisées», indique Greenpeace dans son rapport. Pis, les grands prédateurs, famille à laquelle morue, thon, espardon ou flétan peuvent revendiquer une appartenance, ont vu leur population chuter de 90 % depuis les années 50, prouvant ainsi que «nos océans ont besoin de repos pour se régénérer», a poursuivi Mme Hunter.

Dans l'ensemble, les grandes chaînes de distribution alimentaire, par la voix du Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), se sont dites hier étonnées par les attaques émanant du groupe écologiste. «La vente des produits alimentaires est réglementée au Canada et nos membres respectent ces réglementations», a indiqué Frédéric Alberro, porte-parole de la section québécoise du conseil. «Ils sont aussi déterminés à fournir aux consommateurs un large éventail de poissons sains capturés de manière responsable», a-t-il ajouté, sans plus de détails. Appelée hier par *Le Devoir*, Loblaw's n'a pas jugé bon de nous rappeler.

Bon an, mal an, un Canadien moyen mange près de 10 kilos de poissons et fruits de mer par année. Les deux tiers proviennent d'une épicerie. Au Québec, où la consommation de poisson est l'une des plus basses au pays, ces ressources halieutiques sont principalement achetées dans des versions congelées ou en conserve.

Le Devoir

**Vous méritez bien ... ce qu'il y a de mieux!**

**Zytco Solariums**

|                                                    |                                                       |                                                    |                                                    |                                                      |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>LAVAL</b><br>3155, Jules-Briant<br>514-335-2050 | <b>LONGUEUIL</b><br>948, Trans-Canada<br>514-335-2050 | <b>GATINEAU</b><br>1201, St-Joseph<br>819-778-5313 | <b>OTTAWA</b><br>1460, G. Cyrville<br>613-288-2806 | <b>QUÉBEC</b><br>5237, Wilfrid-Hamel<br>418-877-1888 |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|

**www.zytco.com**  
1-800-361-9232

**Vous avez des droits nous pouvons vous aider**

**Yves Ménard**  
A v o c a t

Vieux-Montréal

514.861.0469

# POLITIQUE

Îlot Voyageur

## L'opposition dénonce la «négligence» du gouvernement

KATHLEEN LÉVESQUE

Le gouvernement du Québec a fait preuve de «négligence» en laissant une filiale de la Caisse de dépôt et placement administrer le contrat de construction de l'Îlot Voyageur alors que la dérive financière de ce projet immobilier était en cours, estime l'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

En réaction aux révélations du *Devoir* à l'effet que la société MCAP, propriété à 75 % de la Caisse de dépôt et placement, a un mandat d'administrateur des débours pour l'Îlot Voyageur, un projet immobilier qui a creusé le gouffre de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Action démocratique du Québec a réclamé un complément d'enquête de la part du vérificateur général. «Il faut faire la lumière sur cet aspect-là de la question. On ne sait pas quand la Caisse est intervenue. Si la Caisse savait que le projet était en déroute et qu'elle a prévenu le gouvernement, comment se fait-il que le gouvernement a fait la sourde oreille? [...] Il y a comme une conspiration du silence dans cette affaire. Tout le monde a laissé faire en sachant que la catastrophe était au bout de l'aventure. C'est de la négligence et du laxisme», a soutenu le député adéquiste Gilles Taillon.

### Parti québécois

En Chambre hier matin, le Parti québécois a emprunté la même voie critique. «En clair, c'est une filiale de la Caisse de dépôt qui distribuait l'argent des contribuables à des contracteurs pour un chantier qui était voué à l'échec. Et ils ont distribué comme ça l'argent public pendant plus d'un an avant de se rendre à l'évidence qu'il fallait tout arrêter et tenter de remettre la pâte à dents dans le tube», a lancé le député Sylvain Simard.

La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, a éludé les questions qui lui ont été posées sur le dossier de l'UQAM et «de gaspillage de fonds publics». Tout au plus a-t-elle précisé avoir téléphoné hier au président de la Caisse de dépôt et placement pour s'assurer que ni l'organisme ni une de ses sociétés affiliées était «en charge du projet».

Le travail de MCAP semble s'ajouter aux nombreux éléments du dossier de l'UQAM qui ont été portés à l'attention du gouvernement. Comme le décrit le plus récent rapport du vérificateur général du Québec qui a enquêté pendant une année sur ce dossier controversé, le ministre de l'Éducation, sous la gouverne de Jean-Marc Fournier, a pris connaissance du projet mis de l'avant par l'ancien recteur, Roch Denis, dès mars 2005 en lisant *Le Devoir*. Puis, quelques semaines plus tard, le ministre Fournier et son équipe ont obtenu la documentation concernant l'Îlot Voyageur soumise au conseil d'administration de l'UQAM. Les fonctionnaires du ministère ont alors fait état de leurs réticences et de leurs préoccupations dans des notes internes.

De façon concomitante, soit en juin 2005, le ministère des Finances apprenait qu'une importante transaction était en préparation pour le financement de l'Îlot Voyageur. En janvier 2006, le ministère contacte la Calyon New York Branch, la principale institution financière impliquée dans l'émission des obligations (University Finance Trust 2006) à venir. Trois mois plus tard, devant la perturbation sur le marché que ces obligations risquaient de générer, le ministère des Finances en fait l'acquisition.

En rachetant ces obligations, le gouvernement du Québec est devenu le prêteur de Busac, le promoteur de l'Îlot Voyageur et partenaire de l'UQAM. Quant à MCAP, son embauche est intimement liée aux obligations. Son rôle a consisté depuis avril 2006 à administrer le contrat de construction, ce qui signifie entre autres choses que MCAP autorise les paiements devant être faits pour l'avancement du chantier de l'Îlot Voyageur.

À l'heure actuelle, tout est arrêté et une autre filiale de la Caisse de dépôt et placement, soit la Société immobilière Trans-Québec (SITQ), souhaite reprendre les rênes du développement de l'Îlot Voyageur. Mais sur ce point aussi, le gouvernement se montre peu loquace.

Le Devoir

Déficit zéro

## Le PQ songe à défier le gouvernement Charest

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le Parti québécois envisage de déposer une motion de non-confiance portant sur les déficits affichés par le gouvernement Charest.

C'est ce qu'a révélé hier le député de Rousseau et porte-parole péquiste en matière de finances, François Legault, dans un point de presse. «Ça fait partie de la stratégie, a-t-il indiqué. Si on déposait une motion en disant: "est-ce que vous accordez votre confiance sur le fait qu'il y a un déficit de 1,4 milliard?", ça pourrait devenir une motion de confiance.» Cette motion est liée au projet de loi 85, déposé en mai par la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, qui modifie la Loi sur l'équilibre budgétaire, mieux connue sous le vocable de «loi sur le déficit zéro».

Cette motion ne peut être déposée d'ici la fin de la session demain (la session se terminerait demain, selon certaines indications) puisque, en période de session intensive, les partis d'opposition ne peuvent présenter de motion sans le consentement unanime de l'Assemblée nationale. Mais cette motion pourrait venir sur le tapis à l'automne.

En outre, le projet de loi 85 ne sera pas appelé d'ici la fin de la session et son adoption est reportée à l'automne, a-t-on confirmé au cabinet de la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget. Il ne s'agit pas d'un projet de loi qui nécessite des débours du gouvernement; il n'engage pas la confiance envers le gouvernement, a-t-on confirmé.

Ce projet de loi permet de remettre à zéro le compte du déficit budgétaire selon les paramètres de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Le projet de loi 85 modifie la loi pour permettre à la ministre des Finances d'utiliser un surplus dégagé pendant une année pour éponger un déficit l'année suivante. C'est d'ailleurs l'opération que Monique Jérôme-Forget s'est permise dans son budget 2008-09. L'Action démocratique du Québec a déjà annoncé qu'elle votera pour le projet de loi tandis que le PQ entend voter contre.

Lors de la période des questions à l'Assemblée nationale, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, est revenu

sur l'enjeu de la dette du Québec. Il a accusé le premier ministre Jean Charest de revendiquer «son droit d'endetter le Québec», ce qui nécessiterait une autre entorse à la loi sur le déficit zéro.

Vendredi dernier, le vérificateur général, Renaud Lachance, rendait public son rapport spécial qui établit à 5,8 milliards, en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR), le déficit cumulé par l'État québécois au 31 mars 2007 en dépit de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Les péquistes sont responsables d'une part de ce déficit s'élevant à 2,7 milliards tandis que les libéraux remportent la palme avec un solde négatif de 3,2 milliards.

François Legault a dénoncé «l'incohérence» de l'ADQ qui, malgré sa détermination à enrayer l'endettement, a l'intention de voter pour le projet de loi 85. Le député de Chauveau et porte-parole adéquiste en matière de finances, Gilles Taillon, a expliqué hier que son parti appuie le projet de loi 85 parce qu'il permet d'appliquer la solution proposée par le vérificateur général pour permettre au gouvernement de se conformer aux PCGR.

Le Devoir

### EN BREF

## Projet de loi bloqué

Québec — Tout indique que le gouvernement Charest ne pourra pas faire adopter lors de la présente session le projet de loi 88, qui vise à réduire l'autonomie des commissions scolaires. L'Action démocratique du Québec, qui prône l'abolition de celles-ci, n'a pas l'intention d'accorder les consentements requis pour permettre au projet de loi de se rendre à l'étape du vote cette semaine, a appris *Le Devoir*. L'adoption de ce projet de loi, qui est appuyé par le Parti québécois, sera donc remise à l'automne. — *Le Devoir*

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL Numéro: 500-12-294828-086 COUR SUPÉRIEURE/ CHAMBRE DE LA FAMILLE Divorce Le greffier-ADJOINT présent: Isabel Cristina VITINI CONCEPCION Demanderesse C. Miguel Angel OSORIO HERREIRA Défendeur

ASSIGNATION ORDRE est donné à Miguel Angel OSORIO HERRERA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, local 1.120 dans les 20 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Si le défendeur comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 22 août 2008, à 9 h 00 heures en salle 2.17 au Palais de justice de Montréal. Une copie de la requête introductive d'instance en divorce a été remise au greffe à l'intention de Miguel Angel OSORIO HERRERA. Lieu: MONTRÉAL. DATE: 2008 JUIN 11 MARTINE BOUCHARD Greffier adjoint J.B. 4099

COUR DU QUÉBEC - CHAMBRE CIVILE CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL Numéro: 500-22-147091-089 SOUS LA PRÉSIDENCE DU GREFFIER ADJOINT COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC Partie demanderesse RICHARD ROBILLARD et STÉPHANIE ROBILLARD Partie défenderesse ASSIGNATION

(1) ORDRE est donné à la partie défenderesse, RICHARD et STÉPHANIE ROBILLARD de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal à la salle 1.120 dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. (2) Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 15 août 2008, à 9 h 00 en salle 2.06 au Palais de justice de Montréal. (3) Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de RICHARD et STÉPHANIE ROBILLARD. (4) Lieu: Montréal. Le 2008 JUIN 13 MARTINE BOUCHARD Greffier adjoint J.B. 4099

INVENTAIRE SUCCESSORAL Prenez avis que les liquidatrices de la succession de Pierre HIROU, en son vivant domicilié à Ville Saint-Laurent, décédé le sept mars deux mille huit (07-03-2008), ont clôt l'inventaire de la succession que les intéressés peuvent consulter aux heures d'affaires à l'étude de: LAMBERT, CLOUTIER, SALVAS, NOTAIRES 7575, route Transcanadienne bureau 405 Montréal (Québec) H4T 1V6

Pour les liquidatrices Jean LAMBERT, notaire NEQ 1141875675 Déclaration d'intention (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales) Prenez avis que la compagnie ou la personne morale sans but lucratif RESTAURANT LAM DOR INC. ayant son siège au 751 RUE BONSECOURS, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3C8, a l'intention de demander sa dissolution au registraire des entreprises et, à cet effet, produit la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et conformément à l'article 28 de la Loi sur les compagnies.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIE, COUR DU QUÉBEC/CHAMBRE CIVILE/No 709-02-016680-084 COMMISSION SCOLAIRE DES AFFILIÉS, Partie Demanderesse HYPOLITE JUDITH & ST-JEAN RAYMOND, Partie Défenderesse AVIS DE VENTE JUDICIAIRE PRENEZ AVIS que les biens de HYPOLITE JUDITH & ST-JEAN RAYMOND seront vendus par huissier le 09 juillet 2008 à 10 h 00 au 492 BLANCHE-THIBAUDEAU, TERREBONNE, QC, CANADA. LES DITS BIENS CONSISTENT EN: Une Télévision LG environ 38 po et accs., un dvd Memorex et accs., un four GE profile et accs., (en inox) etc... Conditions: argent comptant ou chèque visé. BENOIT GAUTHIER, Huissier de justice District de Joliette, GAUTHIER MONTPEIT s.e.n.c., Huissiers de justice 172, Notre-Dame, #102 Bessigny, Qc, J6A 2P8, T: (450) 657-0343 F: 450 657-8438.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC/CHAMBRE CIVILE/No 500-02-02114-070, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, FRANCIS CHAMPAGNE, Partie défenderesse AVIS DE VENTE JUDICIAIRE PRENEZ AVIS que le 30/06/2008 à 14 h 00 AU: 106, DES HIRONDELLES, ST-COLOMBAN, District de TERREBONNE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de FRANCIS CHAMPAGNE, saisi en cette cause, soit: barreaux, souffleur, outils, tracteur gazon, moteur Honda, sofa, coffre bois, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. ST-EUSTACHE, Ce 16 juin 2008 HUGO PHILIPPE, huissier de justice, A/S PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS N.D. 2008060563, Philippe & Associés, Huissiers 165, rue Du Moulin St-Eustache, Québec, J7R 2P5 Tél: (450) 491-7575 Fax: (450) 491-3418.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, No GST-2515-07, LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. PAR SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, CHAMPAGNE RENOV-EXPERT INC., Partie défenderesse AVIS DE VENTE JUDICIAIRE PRENEZ AVIS que le 30/06/2008 à 14 h 00 AU: 106, DES HIRONDELLES, ST-COLOMBAN, District de TERREBONNE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CHAMPAGNE RENOV-EXPERT INC., saisi en cette cause, soit: remorque, coffres d'outils, échelles, lot de bardeaux, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. ST-EUSTACHE, Ce 16 juin 2008 HUGO PHILIPPE, huissier de justice, A/S PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS N.D. 2008060562, Philippe & Associés, Huissiers 165, rue Du Moulin St-Eustache, Québec J7R 2P5 Tél: (450) 491-7575 Fax: (450) 491-3418.

### AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

#### HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :  
www.ledavoir.com/avis.html  
www.ledavoir.com/offres.html  
Courriel : avisdev@ledavoir.com

#### Avis public

### Montréal

#### ERRATUM

Veuillez prendre note que, contrairement à l'avis public publié le 11 juin 2008, les règlements RCG 07 035-1, RCG 08-017, RCG 08-018 et RCG 08-019 sont entrés en vigueur le 12 mai 2008. Montréal, le 18 juin 2008

Le greffier de la Ville,  
M<sup>re</sup> Yves Saindon

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No: 500-22-147897-089 COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) CAISSE DES JARDINS THIÉRIE-DE-BLANVILLE Demanderesse c. SOPHIE LEBLANC Défenderesse PAR ORDRE DU TRIBUNAL: La demanderesse avise la défenderesse qu'elle a déposé au greffe de la Cour du Québec une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête, de l'avis à la partie défenderesse, de la liste des pièces et des pièces P-1 à P-3 a été laissée à l'intention de la défenderesse au greffe du Tribunal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal. La défenderesse est requise de produire une comparution écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du tribunal, au Palais de Justice de Montréal. La demanderesse avise la défenderesse que faute par elle de déposer sa comparution écrite au greffe du tribunal dans ce délai, la demanderesse pourra procéder à obtenir jugement par défaut conforme aux conclusions contenues dans la requête introductive d'instance. Si la défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 29 juillet 2008, à 9 h 00, en salle 2.06 du Palais de Justice de Montréal et le tribunal pourra, à cette date, exercer les pouvoirs nécessaires en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance ou son avoat d'un calendrier à respecter en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance, lequel devra être déposé au greffe. Si la défenderesse, qui a produit une comparution écrite, désire contester, elle doit se présenter au Palais de Justice de Montréal à cette date. VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE. Montréal, le 16 juin 2008 MARIE-FRANCE DEVLIN, GREFFIER SPECIAL M<sup>re</sup> MARIE-CLAUDE JARNEY DUTRON RAVAILLE s.e.n.c. Tour de la Bourse, 43<sup>e</sup> étage 800, Square Victoria, C.P. 303 Montréal (Québec), H4Z 1H1 Tél.: (514) 868-6743 Télécopieur: (514) 868-8854 PROCUREURS DE LA DEMANDESSE NOTRE REFERENCE: CPTS 48 166

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE (Article 102(4) de la Loi) Dans l'affaire de la faillite de: LES SERVICES LINGUISTIQUES SYLLABE INC. (ADMINISTRATION ORDINAIRE) Avis est par les présents donné que la faillite de LES SERVICES LINGUISTIQUES SYLLABE INC., est survenue le 30<sup>e</sup> jour de mai 2008, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25<sup>e</sup> jour de juin 2008 à 10 h 30 a.m., au bureau du Syndic, 1290, rue St-Denis, bureau 802, Montréal (Qc). Fait à Montréal, Québec, ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2008. Guyliane Houle, syndic PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC. Syndic 1290, rue Saint-Denis Bureau 802 Montréal (Qc) H2X 3J7 Tél.: (514) 282-8667 Téléc.: (514) 282-8667

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE (paragraphe 102(4) de la Loi) 9135-3730 QUÉBEC INC. 1230, Desseaux Saint-Hyacinthe -DEBREC- AVIS est par les présents donné que la faillite de la débiteur est survenue le 11 juin 2008. La première assemblée des créanciers sera tenue le 30 juin 2008, à 10h00, au 450, avenue St-Joseph, bureau 102, St-Hyacinthe. Daté à Terrebonne, le 12 juin 2008. Gilles Noisoux, C.I.R.P. Syndic NOISEUX SYNDIC INC. 1102, boul. Moody Bureau 200 Terrebonne (Qc) J6W 3K9 Tél.: (450) 492-0200 1 (866) 492-0200

## APPEL D'OFFRES PUBLIC N° TP08/06-2008

Outremont Montréal

## Travaux de planage de chaussées d'asphalte, de reconstruction de chaussées souples et de réfection de trottoirs, là où requis, sur diverses rues du territoire de l'arrondissement

L'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal souhaite pourvoir aux travaux de planage de chaussées d'asphalte, de reconstruction de chaussées souples et de réfection de trottoirs, là où requis, sur diverses rues du territoire de l'arrondissement. À cette fin, les soumissions, sous enveloppes cachetées, portant la mention «Travaux de planage et reconstruction de chaussées et de réfection de trottoirs» seront reçues jusqu'à 10 h, le 4 juillet 2008, au Secrétariat de l'arrondissement situé au :

543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Outremont (Québec) H2V 4R2

Elles seront publiquement ouvertes aux mêmes heure et jour, à la salle du conseil de l'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar à Outremont.

Ne seront toutefois prises en considération que les soumissions présentées sur le(s) formulaire(s) de soumission fournis à cette fin par l'arrondissement d'Outremont. Pour tout renseignement technique, veuillez communiquer avec M. Jean-François Séguin, ingénieur, de la firme «Les consultants S.M.», au numéro 514 982 6001 poste 6119.

Ces formulaires, de même que les documents d'appel d'offres, peuvent être obtenus contre le paiement non-remboursable de la somme de cent vingt cinq dollars (125 \$), en argent comptant, ou sous forme de chèque visé émis à l'ordre de «Le Groupe S.M. International inc.», et ce, à compter du 18 juin 2008 à leurs bureaux situés à l'adresse suivante :

75, rue Queen, Bureau 5200 Montréal (Québec) H3C 2N6

Chaque soumission doit être accompagnée soit d'un chèque visé d'un montant correspondant à 10% du total de la soumission, tiré sur un compte inscrit dans une banque à charte canadienne ou dans une caisse populaire et payable à la «Ville de Montréal – Arrondissement d'Outremont», soit d'un cautionnement de soumission équivalent, valide pour une période de 90 jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Seuls les cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

L'arrondissement d'Outremont, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres.

Fait à Outremont, le 18 juin 2008

Daniel Fleury

Directeur des Travaux Publics



## AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS (paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de: 9076-9373 QUÉBEC INC.

Avis est par les présents donné que la faillite de 9076-9373 QUÉBEC INC., de St-Bruno de Montarville (Québec), est survenue le 11<sup>e</sup> jour de juin 2008, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3<sup>e</sup> jour de juillet 2008 à 14h00, au 450, Laviolette, Saint-Jérôme (Québec).

Daté le 16 juin 2008, à St-Jérôme.

Stephan V. Moynier, C.I.R.P. Syndic 450, Laviolette Saint-Jérôme (QC) J7Y 2T7 Tél.: (450) 432-3563 Sans frais: (877) 356-3563 Téléc.: (450) 432-6358 Syndics de faillite, professionnels de la réorganisation GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA ST-LAMBERT • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME

### APPEL D'OFFRES

Ville-Marie Montréal

PISCINE DU CENTRE JEAN-CLAUDE-MALÉPART : DÉMOLITION, EXCAVATION, DÉCONTAMINATION ET REMBLAI POUR SA CONSTRUCTION (08-52207)

Les personnes intéressées à soumissionner pour l'exécution des travaux mentionnés en rubrique (comprenant entre autres l'élimination des sols excavés et le soutènement des rues adjacentes) peuvent se procurer les documents pertinents à compter de 10 h, le 18 juin 2008, aux bureaux de Saia Barabrese Topozanov, architectes, situés au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment portant le numéro 339, rue Saint-Paul Est, Montréal (H2Y 1H3), et ce, en payant la somme de 100 \$ (TTC), non remboursable, en argent comptant ou par chèque visé à l'ordre des architectes.

Les soumissions, accompagnées d'une garantie de soumission de 35 000 \$ (TTC), doivent être présentées en utilisant les formulaires et l'enveloppe fournis; elles seront reçues jusqu'à 11 heures, le 4 juillet 2008, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage, Montréal (H2L 4S8), et ouvertes en public immédiatement après.

L'Arrondissement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers les soumissionnaires.

Pour toute information, veuillez communiquer avec madame Virginie Legast, architecte, au (514) 868-2085, ou monsieur Andrés Botero, gestionnaire du projet, au (514) 868-5895.

Montréal, le 18 juin 2008.

Claude Théorêt Secrétaire d'arrondissement substitut

## AVIS PUBLIC SUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE 3 JUILLET 2008 CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT CO-2008-539

1. Lors de sa séance du 17 juin 2008, le conseil de la ville a adopté le *Projet de Règlement CO-2008-539* modifiant le plan d'urbanisme de la Ville par la modification du Règlement 1405 adoptant le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Hubert.

2. Le projet de règlement CO-2008-539 modifie le plan d'urbanisme afin de créer une aire d'affectation «récréation et protection» dans le parc de la Cité et une aire d'affectation «public et communautaire» entre les boulevards Maricourt et Julien-Bouthillier et de modifier les limites des aires d'affectation RF-14, CM-01, RM-03 et RM-04. Ce projet de règlement a pour but de rendre le plan d'urbanisme conforme au schéma d'aménagement et de développement de Longueuil.

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2008 à 18 h 30 à la salle du conseil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

Au cours de cette assemblée publique, la présidente de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. Ce projet de règlement et son résumé peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 4250, chemin de la Savane, Longueuil, du lundi au vendredi, aux heures habituelles d'ouverture de bureau. Le projet de règlement précité peut également être consulté sur le site Internet (longueuil.ca).

Donné à Longueuil, le 18 juin 2008.

Annie Bouchard, avocate, assistante-greffière

longueuil

## AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

### AVIS PUBLIC

Ville-Marie Montréal

### ORDONNANCES

À sa séance du 17 juin 2008, le conseil d'arrondissement a édicté une ordonnance modifiant l'Ordonnance sur la désignation et la numérotation des emplacements du domaine public où il est permis de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre artisanale, picturale ou graphique (o. 4), de même qu'une ordonnance modifiant l'Ordonnance sur la date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements (saison 2008) (o.19), et ce, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre E-7.1).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; elles peuvent être consultées aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5<sup>e</sup> étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQAM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro. Montréal, le 18 juin 2008.

Claude Théorêt Secrétaire d'arrondissement substitut

## POLITIQUE

# Dion défendra sa taxe sur le carbone avec acharnement

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les esprits se sont échauffés hier aux Communes entre les députés conservateurs et libéraux au sujet de la taxe sur le carbone que le Parti libéral veut mettre de l'avant une fois au pouvoir. Pendant ce temps, à Winnipeg, Stéphane Dion a commencé à mettre la table pour le dévoilement de son plan, qui aura probablement lieu jeudi.

Dans son discours, le chef libéral a fait un parallèle entre le «courage» politique qu'il faudra pour vendre aux citoyens sa taxe sur le carbone et la «clarté» dont il aurait fait preuve lors du débat sur la souveraineté du Québec, alors qu'il était ministre canadien des Affaires intergouvernementales.

«Lorsque notre pays risquait de se séparer, j'ai apporté de la clarté au débat sur l'unité. Je me suis battu bec et ongles pour l'unité du Canada, même si beaucoup me disaient: «Ne faites pas ça, c'est trop risqué, personne ne comprendra.» Ils disaient que même si c'était une bonne politique publique, ce n'était pas une politique gagnante. Cela vous rappelle quelque chose?», a-t-il lancé à son auditoire manitobain réuni au Canadian Club de Winnipeg.

«Mais je savais alors que les Canadiens, y compris mes compatriotes québécois, préféraient la clarté à la confusion. Et surtout j'étais convain-

cu, tout comme je le suis aujourd'hui, qu'une bonne politique publique, ça doit faire une politique gagnante.»

Stéphane Dion affirme que, malgré les sceptiques, il veut aller de l'avant avec son plan, appelé «*Tournant vert*». «Beaucoup sont convaincus que c'est ce qu'il faut faire. Pourtant, certains de ceux qui sont d'accord avec nous disent que cela risque d'être une politique perdante. Ils voudraient prendre le chemin de la facilité. Ce que j'affirme, c'est que le temps est venu de faire ce qu'il faut, pas ce qui est facile, pour notre planète», a-t-il dit.

## Des attaques

Le chef libéral a eu un aperçu hier des attaques sans ménagement dont il sera l'objet une fois son plan présenté aux Canadiens. Plusieurs ministres conservateurs ont vilipendé la taxe sur le carbone. «Aujourd'hui, Air Canada a annoncé le congédiement de 2000 employés à cause de l'augmentation des prix du pétrole et ça va être encore pire si M. Dion impose sa taxe sur le carbone», a dit le ministre responsable du Multiculturalisme, Jason Kenney.

Stephen Harper s'est aussi mis de la partie, qualifiant le plan libéral d'«insensé». «Le Parti libéral veut augmenter les taxes à tous les niveaux avec ses politiques environnementales et économiques insensées. C'est mauvais pour le Canada», a-t-il affirmé aux Communes.

Le critique libéral en matière de Finance, John McCallum, s'est immédiatement levé de son siège pour répliquer. «Ce qui est insensé, ce sont les politiques environnementales et économiques de ce gouvernement, qui contribuent à la hausse du prix de l'énergie.»

Les proches du chef libéral soutiennent que la taxe sur le carbone ne poussera pas les prix de l'essence à la hausse. Selon les informations qui circulent, il s'agirait de remplacer la taxe d'accise fédérale de 0,10 \$ le litre par une taxe sur le carbone qui ne viserait plus uniquement l'essence, mais aussi les autres formes d'énergie, comme le gaz et le mazout.

L'argent ainsi recueilli — entre 12 et 15 milliards de dollars par année, selon les estimations — servirait à offrir aux contribuables de massives baisses d'impôt, ce qui rendrait la nouvelle taxe sur le carbone fiscalement neutre.

«Nous allons réduire les impôts sur ce que nous voulons voir augmenter: revenus, investissements et innovation. Et nous allons reporter ces impôts sur ce que nous voulons voir baisser: pollution, rejets de gaz à effet de serre et gaspillage», a dit Stéphane Dion hier. [...] Globalement, le Tournant vert sera fiscalement neutre. Cela sera inscrit dans la loi et la vérificatrice générale vérifiera tous les ans la neutralité fiscale du Tournant vert.»

Le Devoir

## L'affaire Bernier-Couillard

# Tout le Québec voulait savoir, mais pas le Conseil privé

Le ministère de Harper n'a pas cherché à en savoir plus sur Julie Couillard, même quand son passé a été connu

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Non seulement ils n'ont pas su, mais ils n'ont pas voulu savoir non plus. Les responsables de la sécurité nationale au Conseil privé ont admis hier qu'ils n'ont pas cherché à s'informer sur Julie Couillard, à l'époque la conjointe du ministre Maxime Bernier, même lorsqu'ils ont lu dans les journaux qu'elle avait fréquenté le crime organisé. L'opposition peine à croire à autant d'incompétence.

Les hauts responsables du Conseil privé, le ministère du premier ministre Stephen Harper, ont expliqué en comité parlementaire hier qu'une vérification d'antécédents de M. Bernier avait été faite en avril 2008 et que rien d'anormal n'avait été porté à leur attention. Lorsqu'ils ont vu les reportages les 7 et 8 mai concernant les liens de Mme Couillard avec les Hells Angels, ils n'ont pas cru bon de demander plus d'information à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ni à personne d'autre d'ailleurs.

Les députés libéraux qui les interrogeaient n'en croyaient pas leurs oreilles. «Je ne crois pas tout ce que je lis dans les journaux, mais si j'étais responsable de la sécurité nationale et

que je voyais ces articles, cela me ferait «allumer». Ce n'est pas arrivé?», a demandé le libéral Roy Cullen. «Non», a répondu Marc Tardif, directeur des opérations de la sécurité au Conseil privé. Il a précisé que son rôle se limitait à appliquer la politique des vérifications d'antécédents des ministres, des vérifications qui n'incluent pas des enquêtes sur les conjoints.

Devant l'incrédulité du député, la conseillère nationale de la sécurité auprès du premier ministre, Margaret Bloodworth, a ajouté sur un ton froncé: «Nous nous occupons des ministres. On ne passe pas de jugement sur personne d'autre, y compris une personne dont on entend parler dans les journaux.»

Le député bloquiste Serge Ménard, qui a été ministre péquiste de la Sécurité publique à l'époque de la guerre des motards, était décontenancé. «C'est très grave. Il y a beaucoup de monde au Québec qui aurait pu les informer des dangers de cette relation. Encore une fois, je vois qu'à Ottawa on ne prend pas au sérieux le crime organisé, en particulier les Hells Angels. Peut-être qu'au Québec on est plus sensible parce qu'on en a plus souffert.»

Quant au libéral Ujjal Dosanjh, il ne voit que deux solutions pos-

sibles: «Ou bien on a affaire à une immense opération de camouflage, ou bien ils sont foncièrement incompétents.»

Maxime Bernier a fréquenté Julie Couillard à partir d'avril 2007 jusqu'à une date non précisée en 2008. Mme Couillard a eu dans le passé de multiples relations amoureuses avec des proches de Maurice «Momi» Boucher. Elle a été vue en 2006 avec un de ses proches. Ce passé trouble a été mis au jour le 7 mai dernier. Les députés de l'opposition tentent de découvrir ce que le gouvernement savait de ce passé et si des mesures de précaution avaient été prises.

## Pas de récusation

Par ailleurs, l'opposition tente de savoir si Maxime Bernier, à l'époque ministre de l'Industrie, s'était récusé au moment d'approuver au cabinet la nomination de la mère de Julie Couillard, Diane Bellemare, au poste de présidente des conseils arbitraux de l'assurance emploi pour la région de Saint-Jérôme, le 1<sup>er</sup> août 2007. Le gouvernement n'a pas répondu à sa question, préférant affirmer que Mme Bellemare était qualifiée pour le poste.

Le Devoir.

# Philippe Couillard veut réorganiser le travail des infirmières

Québec — Québec réagit au ras-le-bol des infirmières en proposant une série de mesures susceptibles de réduire leur tâche et de mettre à un frein à leur exode vers les agences privées.

C'est du moins ce que souhaite Philippe Couillard, ministre de la Santé, qui annonçait hier sa stratégie visant à faire en sorte que les hôpitaux aient à l'avenir moins recours au temps supplémentaire, un phénomène généralisé qui incite bon nombre d'infirmières à quitter le réseau de la santé.

Le gouvernement consent 80 millions de dollars récurrents

pour offrir aux établissements hospitaliers un ensemble de moyens qui devraient leur permettre de réorganiser les horaires de travail et ainsi alléger la tâche des infirmières.

Cependant, chaque établissement demeurera entièrement libre d'implanter une ou plusieurs de ces mesures, car la stratégie du ministre n'a pas de caractère coercitif.

Il est donc difficile de prédire quel sera l'impact, sur le terrain, de la stratégie annoncée par le ministre.

«La pire chose à faire, ce serait

d'avoir une approche mur à mur, directive, de Québec, pour tous les établissements. Ça ne marchera pas. On peut bien faire ce qu'on veut, mais je vous le dis, ça ne marchera pas», selon le ministre Couillard.

Mais il se montre confiant, en faisant valoir que tous les intervenants — syndicats, ordres profes-

sionnels, gouvernement, directions d'établissement — s'entendent pour dire qu'il faut changer en profondeur l'organisation du travail des infirmières.

L'Ordre des infirmières et infir-

miers du Québec a d'ailleurs réagi favorablement à l'annonce du ministre Couillard, se réjouissant notamment du fait que les mesures seront déployées de manière concomitante. «Cette façon de faire

est de bon augure pour marquer des progrès par rapport à la situation actuelle», souligne l'Ordre par voie de communiqué.

La Presse canadienne

**LE DEVOIR**

**SERVICE À LA CLIENTÈLE**

**HORAIRE POUR LA FÊTE DE LA ST-JEAN BAPTISTE ET LA FÊTE DU CANADA**

**Mardi, 24 juin : FERMÉ\***

**Mardi, 1<sup>er</sup> juillet : FERMÉ\*\***

\* Pour être effective le 25 juin, les demandes d'arrêts temporaires de livraison par camelot doivent nous parvenir au plus tard le 23 juin avant 10h.

\*\* Pour être effective le 2 juillet, les demandes d'arrêts temporaires de livraison par camelot doivent nous parvenir au plus tard le 30 juin avant 10h.

**SOLDES**

**PRINTEMPS-ÉTÉ 2008**

**30% à 70%**

**Enfants Deslongchamps**

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans  
Vêtements de maternité

**1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT**

**TÉL.: 274-2442**

**DEMANDE À TITRE DE BÉNÉFICIAIRE**

CanWest **Raise Lire, a Reader c'est grandir.** The Gazette LE DEVOIR

Le programme Lire, c'est grandir de Canwest est une importante initiative nationale de collecte de fonds de la Fondation Canwest Global. Organisé à Montréal par The Gazette et Le Devoir, le programme vise à amasser des fonds pour l'alphabetisation des enfants et des familles au Québec tout en sensibilisant la population à ce besoin.

Le point culminant du programme est la journée Lire, c'est grandir qui aura lieu à Montréal, le mercredi 24 septembre 2008. Ce jour-là, des membres de la communauté ainsi que des représentants des entreprises commanditaires et des deux quotidiens donneront le journal du jour en échange d'un don.

**COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FONDS**

Pour présenter une demande de fonds, vous devez répondre aux critères suivants :

- Être un organisme de bienfaisance enregistré
- Offrir des services ou programmes qui favorisent l'alphabetisation des enfants ou familles au Québec

La date limite pour présenter une demande de fonds est le **vendredi, 20 juin 2008**.

Si vous désirez recevoir toutes les informations nécessaires, envoyez un courriel à [tcarracassis@thegazette.canwest.com](mailto:tcarracassis@thegazette.canwest.com) ou par téléphone au 514 987-2681.

**The Gazette**

**ÇA NE PEUT PAS ATTENDRE**

**L'alimentation est un droit**

**Je m'engage, je signe la Grande Déclaration proclamée à Québec le 12 août 2008**

**www.moijesigne.org**

Les Officiers jeunesse International du Québec (OIJQ) Oxfam Québec CLUB 2/3 RéGénération 2008

UNESCO CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO www.unesco.ca

L'ÉCOLE d'ÉTÉ du MOI 12 au 16 août 2008 à QUÉBEC

**La Maison Heffel**

**Invitation à consigner pour la vente en salle de l'automne**

BEAUX-ARTS CANADIENS • ART D'APRÈS-GUERRE ET CONTEMPORAIN

**TOM THOMSON, Tamarack Swamp**  
ESTIMATION: 400 000 \$ - 600 000 \$  
VENDU EN MAI 2008 POUR 1 150 000 \$

**JEAN-PAUL RIOPELLE, Le cirque**  
ESTIMATION: 200 000 \$ - 300 000 \$  
VENDU EN NOVEMBRE 2007 POUR 632 500 \$

DATE LIMITE POUR LA CONSIGNATION: 31 AOÛT 2008

VENTE EN SALLE EN DEUX SÉANCES: 19 NOVEMBRE 2008

Pour consulter gratuitement un de nos experts veuillez communiquer avec un de nos bureaux listés ci-dessous

**La Maison Heffel ~ Encanteurs et Évaluateurs**

Vancouver • Toronto • Ottawa • Montréal

1840 rue Sherbrooke Ouest  
Montréal, Québec H3H 1E4  
Téléphone: 514 939 6505  
Sans frais: 1 866 939 6505  
Site web: [www.heffel.com](http://www.heffel.com)

13 Hazelton Avenue  
Toronto, Ontario M3R 2E1  
Téléphone: 416 961 6505  
Sans frais: 1 866 961 6505

2247 Granville Street  
Vancouver, C-B V6H 3G1  
Téléphone: 604 732 6505  
Sans frais: 1 800 528 9608  
Courriel: [mail@heffel.com](mailto:mail@heffel.com)

# EDITORIAL

## Osons... prudemment

Il aura suffi que la spéculation sur le baril de pétrole propulse le prix de l'essence à près de 1,50 \$ le litre pour que nos partis politiques à Québec sortent les gros canons dans le but d'accélérer l'utilisation et même le développement des véhicules tout à l'électricité. Fort bien, mais de grâce, pas de précipitation! Voilà un terrain glissant où les dérapages sont

**H**ier, les libéraux ont annoncé qu'à partir du 17 juillet, il sera possible de circuler à bord de véhicules à basse vitesse (VVB) dans les zones limitées à 50 km/h. Les deux seuls véhicules autorisés pour le moment sont la Zenn, assemblée à Saint-Jérôme, et la camionnette Nemo, à Sainte-Thérèse. Dans un cas comme dans l'autre, l'autonomie est faible et il faut recharger les batteries durant quatre à huit heures pour rouler entre 50 et 100 km.

L'énorme avantage réside évidemment dans le coût en énergie, qui n'est que de 1 ¢ du kilomètre, comparativement à 8 ¢ et plus (à 1,40 \$ le litre) pour les petites voitures de type Yaris ou Fit.

Il va sans dire que l'usage de ces véhicules se limite à des déplacements courts, en ville ou sur des campus. Mais on pourrait aussi y avoir recours dans les services: on pense notamment aux préposés au stationnement et aux livreurs.

Cela dit, il ne faut pas partir en peur. D'abord, ces petits véhicules coûtent cher compte tenu de leur utilité et du prix des concurrents (on peut se procurer une Hyundai pour 10 000 \$, contre 13 000 \$ à 15 000 \$ pour la Zenn). Ensuite, on connaît mal la fiabilité de ces voitures après cinq ou six hivers dans la neige et le froid. La carrosserie de la Zenn est fabriquée en Europe par Microcar et les 160 unités construites l'an dernier ont surtout été vendues pour un usage peu intensif en zones tempérées. Finalement, l'argument massue, nous voilà dans une industrie ultra concurrentielle où les joueurs majeurs investissent des milliards pour accaparer le marché. Or, le déficit de Zenn Motor Company de Toronto a atteint 6,7 millions de dollars l'an dernier, et les ventes, la somme ridicule de 2,3 millions de dollars. Pourtant, le salaire payé à Saint-Jérôme ne serait, dit-on, que de 14 \$ l'heure. Attendez que les TCA s'en mêlent!

Ce qui nous amène au projet de Pauline Marois qui annonçait, samedi, qu'un gouvernement du Parti québécois ne deviendrait rien de moins qu'un «partenaire majeur de cette industrie du véhicule électrique». Pour ce faire, on créerait un fonds de trois milliards sur une période de dix ans.

Trois milliards de fonds publics pour commercialiser des voitures électriques? Est-on tombé sur la tête?

Que Québec encourage l'achat de voitures éconergétiques par une remise sur la taxe de vente, cela se justifie, tout comme le fait de privilégier la filière électrique dans les transports publics. De même, qu'Hydro-Québec s'associe sur une base d'affaires à des partenaires privés pour développer des produits secondaires adaptés, là encore, pourquoi pas? Mais se lancer, comme ça, dans la construction d'autos parce que le prix de l'essence est de 1,50 \$ le litre, il y a quelque chose qui... ne tourne pas rond!

Quand on se compare aux Européens qui ont investi massivement dans le train, le tramway et le bus électriques, il est évident que nous avons du retard à rattraper en matière d'efficacité énergétique dans les transports. Cela dit, de grâce, ne jouons pas à la grenouille de la fable! Prenons le temps d'évaluer quels sont les meilleurs moyens de réduire notre dépendance au pétrole sans pour autant nous lancer dans la fabrication de produits alors que la plupart des grands manufacturiers ferment leurs usines devenues trop coûteuses!

j-rsansfacon@ledevoir.com

## Historique, vraiment?

**H**istorique! Ce serait, selon le maire de Montréal, le qualificatif à accoler à l'entente conclue la semaine dernière entre le gouvernement Charest, les 15 municipalités défusionnées de l'île et sa ville. Voyons voir.

Historique oui, parce qu'elle mettrait fin à la guerre larvée des municipalités reconstituées à l'endroit de la ville centre. Il y aurait lieu de se réjouir si ce n'était ce marchandage de pouvoirs et d'argent qui vient soulager ces banlieues, déjà parmi les villes les plus riches du Québec, d'une contribution de 30 millions pour des équipements communs qu'elles n'auront plus à payer à la métropole. Toute paix a un prix et dans le cas présent, on paie le gros prix. Un gros cadeau qui, soulignons-le, sera payé par l'ensemble des contribuables québécois puisque Québec compensera Montréal pour cette perte de revenus venant des banlieues.

Historique, cette entente le serait aussi puisqu'elle accorde au maire de Montréal les pleins pouvoirs qu'il demandait sur l'arrondissement Ville-Marie. La gouvernance du centre-ville, tous l'admettent, pose un problème. Le développement urbain de ce secteur de la ville est d'intérêt métropolitain et doit être géré comme tel. L'approche préconisée par Gérard Tremblay, et avalisée par Québec, donnera toutefois au maire de Montréal bien plus de pouvoirs que nécessaire.

L'accroc à la démocratie que constituera le nouveau régime, qui sera en place au lendemain de la prochaine élection, est patent. Les citoyens de Ville-Marie éliront trois conseillers qui siègeront à l'arrondissement aux côtés du maire de Montréal et de deux conseillers nommés par celui-ci. En cas d'égalité des voix, le maire aura un vote prépondérant. «Citoyen... à moitié», écrivait hier un lecteur habitant Ville-Marie. En fait, ce pourrait être pire. Le maire de Ville-Marie, qui sera aussi le maire de Montréal, sera en perpétuel conflit d'intérêts. S'il favorise indûment Montréal, les électeurs ne pourront le démettre à l'élection suivante. Fort probablement, ce système entraînera un désintérêt des citoyens à l'endroit du débat public. L'accroc à la démocratie est sérieux.

D'autres avenues que la tutelle étaient possibles pour assurer une gouvernance conciliant les intérêts de la ville centre et ceux de Ville-Marie. Par exemple, un pouvoir d'initiative, assorti d'un pouvoir de veto, aurait pu être donné au conseil municipal de Montréal sur les questions relatives au développement du centre-ville pouvant être de caractère métropolitain. Cela aurait évité de soumettre tout l'arrondissement Ville-Marie, qui est plus étendu que le centre-ville, au diktat de Montréal.

Le maire Tremblay a défendu avec force sa formule. Pour obtenir gain de cause, il a accepté de faire ce cadeau de 30 millions aux banlieues. Ce marchandage n'est pas à son honneur. Le projet de loi n° 22 donnant force de loi à l'entente devrait être adopté au cours de la journée. Sur ce point précis de la gouvernance de Ville-Marie, comme sur le financement des services communs, les députés devraient reporter toute décision à l'automne, question de rechercher un meilleur équilibre.

bdescoteaux@ledevoir.com

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

### MAROIS PROPOSE UN PLAN POUR DÉVELOPPER UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE QUÉBÉCOIS...



### LETTRES

#### Donner un sens à notre fête

Lettre à Félix Leclerc

Déjà 20 ans que tu es mort, Félix, mais pour moi et bien du monde, tu es toujours bien vivant dans l'espace et dans le temps. Avec ton souffle offert à tous les vents et ta guitare de conquérant, tu es enraciné comme un arbre; les bras nus et le front dans la lumière. Tu cultivais l'amour du peuple québécois dans les jardins de l'île d'Orléans et le 24 juin, lors de notre Fête nationale des Québécois, je vais penser bien fort à toi.

Plus qu'un symbole, tu es comme une âme chaleureuse qui nous accompagne et qui nous montre les petits chemins de traverser qui nous mènent à la rivière, là où les crapauds chantent la liberté. Le bonheur n'est jamais très loin avec toi.

Tu sais, Félix, je suis un tantinet maussade. En dehors du contexte politique, j'aimerais tellement que nous ayons cette fierté toute simple d'être nous-mêmes, riches de notre histoire, de nos racines et de notre belle langue française. Je voudrais tant que notre Fête nationale n'en soit pas une où, chaque 24 juin, on ne fait que se racheter en inondant nos radios de chansons québécoises. Et c'est bien dommage que ce soit seulement lors de cette fête que nous ayons la chance de vraiment l'entendre chanter, toi Félix, Vigneault, Lévesque et d'autres grands de notre chanson. Il me semble qu'on devrait avoir un peu plus de respect pour ceux qui ont fait naître la chanson québécoise.

On devrait obliger nos radios commerciales à respecter un certain quota de diffusion des grands classiques de notre chanson que vous avez eu le génie de créer. Faut dire que ces dites radios ont déjà grand peine à respecter convenablement les quotas fixés à 60 % de diffusion de chanson francophone. Mais tu vois, je crois que si on avait un peu plus de reconnaissance et de respect à l'égard de notre chanson et de notre langue, on se sentirait peut-être un peu moins cons d'agiter nos drapeaux bleus dans le vent tous les 24 juin. Histoire de redonner un véritable sens à notre fête. Mais je crois bien et j'espère qu'on ne manquera pas de souligner, lors de cette fête, le fait que cela fait 20 ans que tu nous a quittés. Une belle occasion de mettre en valeur le précieux héritage que tu

nous as légué et l'amour que tu portais au peuple québécois.  
Mes salutations, Félix.

**Yvan Giguère**  
Fondateur de la Journée de l'Hymne au printemps et du Concours national de paroliers de langue française  
Le 17 juin 2008

#### Piste cyclable ou piste de course...

Dimanche matin, je quitte la maison avec mes deux enfants; nous sommes tous à vélo et prenons la piste cyclable rue Rachel pour nous rendre au centre-ville. Ma fille de neuf ans prend les devants et mon garçon de cinq ans tente de la suivre; je gère le tout du mieux que je peux en surveillant mes jeunes cyclistes qui vont tous deux à leur rythme. Ils sont heureux de se déplacer comme les grands et d'utiliser les pistes cyclables qui s'offrent à nous! Et moi, avec mon regard de mère, je suis fière d'eux et les encourage à pratiquer ce sport.

Depuis ce début d'été, je m'efforce aussi de leur apprendre les règles de conduite à vélo, l'utilisation des pistes cyclables, le respect de la signalisation et aussi la vigilance au coin des rues et par rapport aux autres utilisateurs de la piste. Mais le plus important pour moi, c'est de leur faire apprécier le voyage à bicyclette. Cependant, depuis un moment, j'en viens à douter: peut-être que cela n'est pas possible lorsque nous vivons à Montréal. En effet, je croyais que voyager à vélo c'était aussi fait pour les familles... Eh bien, je crois que je me trompe!

Depuis le printemps que je fais face à des commentaires et à de vives réactions de la part des autres cyclistes! On est dimanche matin et mes petits, qui se font une joie de prendre la piste cyclable, sont harcelés par ceux-ci. On leur dit d'aller plus vite, de se tasser, ils ne devraient pas m'attendre au coin des rues car ils ralentissent le trafic, etc. En fait, ils doivent se faire le plus petits possible, la piste cyclable n'est pas pour eux! Seuls les cyclistes aguerris ont le monopole de la piste. Pour faire du vélo à Montréal, on doit faire de la compétition sportive? Quelle est la solution? Envahir les trottoirs

et ainsi gêner les piétons? Faire du vélo avec les enfants seulement dans notre cour ou sur les pistes cyclables de la banlieue?

Je suis irritée, voire choquée par cette attitude, et cela gâche notre plaisir de faire du vélo en famille! Alors que partout on fait la promotion du transport «vert», on fait pourtant face à l'impatience et à l'agressivité de ceux qui croient détenir le monopole de la piste cyclable, je devrais peut-être dire la piste de course!

**Marie-Claude Gagnon**  
Montréal, le 16 juin 2008

#### Manque de courage

Une commission à grands frais pour une prise de conscience à sens unique par la majorité! Assez de compromis! Il n'y a qu'au Québec qu'on demande à la société d'accueil de faire autant de compromis. Ailleurs, les gens se doivent de s'adapter et de s'intégrer. Ne sommes-nous pas que 2 % de francophones dans une mer anglophone? Question d'intégration, il est bien entendu qu'il y a de l'amélioration à apporter pour que le potentiel (diplôme d'équivalence) du nouvel arrivant soit pris en compte, question de lui permettre d'accéder à la prospérité et d'apporter ainsi sa contribution à la société d'accueil. Surprenant qu'on ait besoin de dépenser autant pour constater que glorifier le multiculturalisme à outrance va à l'encontre de notre spécificité à longue échéance!

Pour ne pas déplaire à la majorité de son électoral, Jean Charest délègue et met en place des commissions qui, soit ne nous apprennent rien de nouveau, soit produisent des rapports condamnés d'avance à être mis au rancart (aux frais des contribuables). Manque de courage, de compétence et de transparence! Sans parler des lois-bâillons lorsque les libéraux sont majoritaires et qu'ils se permettent d'ignorer les partis d'opposition, pourtant élus démocratiquement. Heureusement que, minoritaires, ils ne peuvent montrer autant d'arrogance. Qu'attendions-nous vraiment de ce rapport? Libérons-nous donc des libéraux! De grâce, ne divisons pas le vote pour leur faire cadeau une fois de trop du pouvoir dont ils ne savent que faire!

**Lorraine Dubé**  
Le 16 juin 2008

### LIBRE OPINION

## Une fumisterie

MARTINE OUELLET

Vice-présidente de la Coalition Eau Secours!

**E**n réaction à un récent éditorial de Bernard Descôteaux, voici les commentaires que la Coalition Eau Secours! souhaite faire par rapport à la lecture du projet de loi sur l'eau.

La Coalition Eau Secours! est bien d'accord sur le principe d'une loi sur la protection de l'eau, mais dans le projet de loi 92, il n'y a rien pour définir le concept abstrait et politique de «patrimoine collectif», qui n'a aucun contenu juridique. Les énoncés de principe n'ont aucun effet déclaratoire:

- le statut «juridique» de l'eau ne peut, dans le cadre constitutionnel canadien actuel, faire l'objet d'une loi provinciale puisque la compétence se limite aux cas de «prospéction» des ressources naturelles «non renouvelables» (art. 92A AANB);
- la notion de «patrimoine» est incompatible avec celle de «chose commune»;
- de plus, on nage en plein virtuel: que signifie au juste «patrimoine commun» (sans définition) de la «nation québécoise» (motion vide de sens juridique);
- la loi ne pourrait viser que le domaine public, sur lequel l'État a déjà pleine juridiction; pour le reste, la loi pourrait consacrer le principe de la propriété privée de l'eau «dans les conditions définies par la loi, dont le Code civil» (art. 1).

Ce qui déçoit surtout la Coalition, c'est que

le projet de loi ne vise pas la protection des ressources, mais les conditions nouvelles de leur exploitation selon les orientations ponctuelles futures du gouvernement.

Par exemple, le projet pose quelques principes imprécis et incompréhensibles sur le statut collectif des eaux «dans leur état naturel», sur la réparation des dommages «causés à l'eau» et sur la nécessité d'obtenir un prix à son exploitation, mais l'essentiel de la loi proposée vise à conférer au seul ministre le pouvoir exclusif de réglementer, au gré des politiques de l'heure, les modalités économiques de l'exploitation. Ce qui constitue une délégation de pouvoir totale et discrétionnaire à la ministre.

D'autre part, en donnant au ministre un droit exclusif d'action civile plutôt qu'en permettant des poursuites par les citoyens, la loi privilégie l'arbitraire de la décision ministérielle partisane dans tous les cas. Par exemple, des citoyens ne pourraient pas s'opposer à l'installation d'une usine de prélèvement avec cette loi.

Malgré l'exposé tendancieux des «notes explicatives», le projet ne prévoit pas l'intervention obligatoire en cas de risque, mais plutôt la discrétion ministérielle de ne pas agir, selon les intérêts en cause.

Cette loi qui vise à déléguer au ministre la totalité des futures politiques sur la gestion de l'eau n'établit pas des normes d'intervention de l'État. L'aspect le plus évident de ce projet, c'est qu'il n'y a pas encore de loi dans le projet

de loi. Tout demeure à la discrétion de la ministre de l'Environnement ou de son successeur, qui pourra appliquer la loi selon l'inspiration des situations ponctuelles à venir.

Ainsi, on n'y trouve aucun indice qui permettrait de soutenir l'imposition d'une redevance sur les prélèvements d'eau, malgré les déclarations officielles de la ministre. Le projet de loi n'énonce que des intentions vagues qui manquent de précisions et qui laissent la place à des interprétations de toutes sortes.

De plus, la loi ouvre la porte à l'exportation d'eau en vrac pour des motifs jugés d'intérêt public par le gouvernement (est-ce à dire que cela pourrait aller jusqu'à la vente de notre eau aux États-Unis pour garnir un tant soit peu les coffres de l'État?) et donne une bénédiction pour dix ans à tous les prélèvements actuels.

Alors, M. Descôteaux, avant d'accorder à ce projet de loi toutes les vertus, il faudrait le lire dans le détail pour vous apercevoir de la contradiction entre la présentation de la ministre et le contenu du projet, car ce qui a été dit et ce qui est écrit ne concordent pas.

Ce qui fait dire à la Coalition Eau Secours! que ce projet de loi censé protéger notre eau ne nous fait pas avancer mais nous fait plutôt perdre du terrain. Il semble s'agir d'une opération essentiellement de relations publiques, qui, si la loi est adoptée, permettrait simplement d'élargir les conditions d'exploitation de la ressource.

## IDÉES

## CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE QUÉBEC



La longue et désastreuse fréquentation de l'Église avec le monde des riches et des puissants a fait en sorte qu'elle s'est modelée à leur image. Elle s'est mise à adopter leurs manières de faire, de se vêtir, de célébrer et de penser.

ARCHIVES REUTERS

## Une Église qui a peur du monde

JEAN-CLAUDE RAVET

Rédacteur en chef de la revue Relations

« Comme nous sommes tous aveugles! Nous sommes choqués parce que notre frère, ce pauvre voleur, a jeté les hosties dans la boue. Mais dans la boue vit le Christ tous les jours chez nous, au Nordeste. Il nous faut ouvrir les yeux! » C'est en ces termes que le regretté dom Elder Camara, évêque du Brésil (décédé en 1999), avait interpellé une communauté chrétienne réclamant réparation pour le geste « sacrilège » d'un voleur qui s'était emparé d'un ciboire et avait jeté son contenu sur le sol.

Cette interpellation évangélique, « scandaleuse » à maints égards pour des oreilles pieuses, date certainement d'une vingtaine d'années. Nous la commençons déjà dans notre communauté de base d'un bidonville de Santiago, au Chili, où j'ai vécu de 1985 à 1989. Elle était pour nous un souffle qui nous animait dans notre lutte contre la dictature, la dénonciation de la torture et des violations de droits humains, et dans notre solidarité avec les appauvris.

Elle faisait écho à ce que nous ressentions comme étant au fondement de la foi: Dieu est présent parmi les exclus, les crucifiés du monde, de telle manière que l'exigence de justice est au cœur de notre foi. Une conviction profonde qui était malheureusement trop peu partagée par la hiérarchie catholique, encore que beaucoup plus qu'aujourd'hui, où la grande majorité de l'épiscopat actuelle est conservatrice et la théologie de la libération mise à l'écart par l'Église institutionnelle.

## Image de l'Église

Quel évêque aurait le courage en effet de proférer de nouveau cette parole alors que se tient le Congrès eucharistique international à Québec, centré sur l'adoration du Saint-Sacrement et la promotion de la fréquentation de la messe dominicale, lesquelles sont présen-

tées comme l'essentiel de la pratique chrétienne?

L'image de l'Église que ce congrès dégage, c'est celle d'une Église qui a peur du monde et de ses défis et qui préfère se replier dans la sécurité de ses murs et la pratique du culte plutôt que de se risquer sur le chemin tumultueux de la justice et de l'humanisation du monde, de la solidarité avec les pauvres, au nom de Jésus et d'un Dieu incarné.

Le sacrement du Christ dans le monde, ce n'est pas d'abord l'eucharistie, « le corps et le sang du Christ » sous les espèces du pain et du vin. C'est l'opprimé, le pauvre, l'humilié, le réprouvé, l'exclu: « Ce que vous aurez fait à l'un d'entre eux qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait. »

Sans cet horizon de sens, le repas eucharistique, mémoire subversive de Jésus, devient un rite sacré contre lequel fustigeait Jésus lui-même, soucieux de rappeler que la loi de Dieu est faite pour les êtres humains et non le contraire. Certes, la longue et désastreuse fréquentation de l'Église avec le monde des riches et des puissants a fait en sorte qu'elle s'est modelée à leur image. Elle s'est mise à adopter leurs manières de faire, de se vêtir, de célébrer et de penser.

## Fuite du monde

L'Église a alors renoué avec les rites sacrés, dont la fonction est de purifier la vie profane indigne et pécheresse et d'entretenir la soumission à l'autorité cléricale, représentant de la volonté divine. Les rites sacrés sont devenus l'essentiel de l'Église, alimentant une fuite du monde et favorisant ceux qui en sont les maîtres: d'un côté les choses de Dieu essentielles — les rites sacrés, l'obéissance au dogme; de l'autre, le profane, le monde, le contingent: l'inessentiel. D'où la connivence coutumière des autorités politiques avec un tel ordre « religieux » qui les laisse régner en toute quiétude.

L'événement Jésus avait pourtant bouleversé cette vision du monde. Dieu s'est incarné. Le créateur du monde est devenu humain. Il s'est dépouillé de la condition divine pour assumer la condition d'esclave, ce que les premiers chrétiens ont appelé la kénose de Dieu: le videment de Dieu. L'éternité se faisait contin-

gence, la toute-puissance, fragilité. Le Très-Haut devenait le très-bas.

En s'identifiant lui-même ainsi aux réprouvés de Dieu et des puissants, il bouleversait l'ordre établi. Les choses les plus viles du monde devenaient porteuses de Dieu. La transcendance fuyait le ciel et s'enfouissait dans le monde. Ce souffle si étonnant, bouleversant, a traversé les âges. Il a porté avec lui des soulèvements sociaux et des mouvements d'émancipation. Mais l'Église institutionnelle y est restée la plupart du temps aveugle et même hostile, se repliant sur une identité sacrale qui trahissait l'incarnation de Dieu, se comportant comme si l'Incarnation n'était qu'une anecdote historique qui n'impliquait en rien un bouleversement dans l'ordre du sacré et de la transcendance.

## Au cœur du monde

Vatican II a rompu avec cette « tradition » qui exemptait de penser aux contradictions d'une Église devenue « monarchique » et autoritaire, appelée pourtant à annoncer la bonne nouvelle libératrice aux appauvris et aux humiliés. Le Concile a remis l'Église au cœur du monde et de ses exigences, l'appelant à se dépouiller de ses appareils mondains et de la prérogative cléricale, à devenir Église peuple de Dieu, partie prenante des luttes sociales et politiques pour un monde humain et solidaire — « mission » qui n'a pas perdu un iota de son « actualité ». L'eucharistie n'était plus un repas de repus, mais devenait ce qu'elle est fondamentalement: un repas qui creuse la faim et la soif de justice.

Le Congrès eucharistique est, en ce sens, un signe navrant de restauration d'une Église de chrétienté. Il met en scène une Église servant un Dieu désincarné, frileuse par rapport aux grands enjeux de justice et de solidarité — ce que Vatican II appelait les signes des temps —, préférant se gaver de certitudes. Il fut un temps où cette manière d'être Église dans le monde était vécue comme une chape de plomb, étouffante, paralysante. Elle n'est plus aujourd'hui qu'une bulle de verre, servant de refuge, d'écran, et préservant du monde. Il n'est pas étonnant qu'une autre manière d'être Église s'expérimente dans ses marges, au milieu du monde.

car l'institution de l'eucharistie est inséparable du lavement des pieds, comme sont indissociables ces paroles de Jésus: « Ceci est mon corps, donné pour vous. Faites cela en mémoire de moi » (Luc 22, 19); et « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Matthieu 25, 40).

## Attendre avant de juger

L'adoration est un trésor à découvrir et un amour à partager. Si, pour différentes raisons, tous ne peuvent pas communier à la messe, tous peuvent adorer. Un congrès eucharistique est l'endroit tout indiqué pour en prendre conscience. Même chose pour la Procession eucharistique dans les rues de Québec, qui indignent tant Guy Lapointe. Qu'on se souvienne du magnifique chemin de croix dans les rues de Toronto lors des JMJ de 2004. Bien que critiquée au départ, cette initiative fut reprise ailleurs dans le monde.

Attendons donc la fin du congrès avant de juger. Il n'y a pas de honte à manifester ainsi sa foi, en toute simplicité, et nulle crainte pour le retour d'une Église fastueuse, car ça prend une certaine humilité pour s'afficher ainsi dans l'espace public de la cité. Autres temps, autres mœurs.

Un congrès eucharistique international est un « happening » de la foi catholique. Ainsi, la place Expo-Québec devient, pour une semaine, la Cité eucharistique. Ce genre de congrès témoigne que la foi n'est pas seulement cérébrale, mais aussi « célébrante », avec ses catéchèses, concerts, kiosques, liturgies, partages, prières, processions, rencontres, témoignages, temps de silence et d'adoration. Il n'y a pas une foi savante pour les intellectuels et une foi populaire pour les gens ordinaires, seules les expressions diffèrent. Le reconnaître, c'est s'accueillir mutuellement dans nos différences.

## Rattachement de Teluq

## L'UQAM veut-elle relever le défi?

GILBERT PAQUETTE

Professeur-chercheur à la Télé-université et directeur de la Chaire de recherche CICE

À la suite de l'article publié dans *Le Devoir* du 16 juin 2008, il devient nécessaire de remettre de l'avant les véritables enjeux du difficile rattachement de la Teluq à l'UQAM, au-delà des questions accessoires et des perceptions qui occultent la question de fond: l'UQAM veut-elle relever le défi que lui a confié le gouvernement du Québec en lui rattachant la Télé-université?

## La vision initiale

Ce projet de rattachement visait et vise toujours à doter le Québec d'une grande université bimodale offrant aux étudiants des possibilités nouvelles d'accès aux savoirs universitaires.

Partout dans le monde, la formation à distance connaît une croissance marquée. Tous les pays y voient une façon d'élargir l'accès aux études et de combler la « fracture des connaissances » au sein de leurs populations. La Communauté européenne a expressément inclus l'enseignement ouvert et à distance comme une de ses priorités dans le traité de Maastricht. Au Québec, la formation à distance connaît un essor important, mais on est encore loin du compte. Même si la Télé-université accueille chaque année plus de 30 000 étudiants-cours (malgré la récente grève qui a affecté un temps sa progression), il faudrait multiplier ce nombre par au moins 10 pour atteindre le niveau de certains pays européens.

## Échange de bons procédés

Le rattachement de la Teluq à l'UQAM était, dès le début, un projet de développement visant à combler un certain retard et à favoriser un meilleur accès aux études universitaires. La Teluq apportait à l'UQAM une expertise de 35 années en formation à distance, une banque de 350 cours, un personnel spécialisé dans les technologies d'apprentissage, une infrastructure de soutien aux étudiants à distance rodée et efficace.

En revanche, l'UQAM pouvait offrir l'implication de ses quelque 1000 professeurs spécialisés dans tous les domaines du savoir, dont les cours pourraient être offerts à la fois sur campus et à distance, au Québec comme à l'international. En s'intégrant à l'UQAM, la Teluq perdait sa personnalité juridique distincte, mais elle gagnait un mandat de développement de la formation à distance avec l'UQAM.

Les comptables qui affirment que l'intégration de la Teluq « générerait des économies d'échelle importantes » ne comprennent pas le sens de ce projet. C'est par l'augmentation de ses effectifs étudiants et donc de ses revenus que l'UQAM pourra en faire bénéficier le plan financier et non par une coupure des moyens d'action de la Teluq.

L'objectif d'augmenter à 50 000 étudiants-cours les inscriptions en formation à distance à l'UQAM ne s'est pas encore réalisé, en partie à cause des aventures immobilières qui ont empêché l'UQAM d'investir dans le projet comme elle s'y était engagée, en partie à cause de chasses gardées syndicales ou administratives qui ont bloqué et bloquent encore la plupart des tentatives de collaboration et d'intégration qui, il faut bien le dire, ont toutes été initiées par la Teluq.

## Des perceptions à corriger

On invoque des perceptions en disant que le projet aurait été imposé par l'ancien recteur sans consultation. Cette perception de « projet imposé » ne résiste tout simplement pas aux faits. À partir de 2001, les instances décisionnelles des deux institutions ont été régulièrement saisies du projet. En 2003 et en 2004, plus de 150 personnes ont participé à des ateliers pour en définir les contours.

Puis, le projet de protocole de rattachement a été transmis aux deux communautés universitaires et une journée de consultation en janvier 2004 a permis l'expression de 17 mémoires et présentations. Après l'adoption du protocole par les deux CA et l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ en juin 2004, la requête conjointe était enfin transmise au gouvernement qui l'approuvait un an plus tard, le 17 août 2005.

Prétendre après tout cela que le projet a été imposé, que des personnes auraient été bousculées, qu'on aurait été empêché de voir certains aspects de l'entente, relève de la fable urbaine. Quatre ans de palabres, de planification, de consultations, ce n'est pas rien!

Une autre perception est que l'entente relative au rattachement ne serait pas à l'avantage de l'UQAM. On se concentre sur la question des locaux du nouveau complexe scientifique, dont la Teluq occupe une très faible partie tout en payant le loyer. On remet en question le statut d'autonomie de la Teluq.

Or la Teluq ne peut être une faculté ou un département de l'UQAM. Elle couvre une variété de champs disciplinaires. Elle pratique un mode d'enseignement qui implique une tâche professorale différente, des corps d'emplois différents, un fonctionnement administratif et une infrastructure technologique et d'encadrement spécialisée. C'est d'ailleurs ce caractère distinct qui fait l'intérêt du rattachement pour l'UQAM. [...]

Lors de l'émission, le 17 août 2005, des lettres patentes supplémentaires de l'UQAM, qui entraînaient la suppression de celles de la Teluq, le ministre de l'Éducation d'alors affirmait: « *Télé-université, comme composante distincte responsable du télé-enseignement au sein de l'UQAM, jouira des ressources favorisant la poursuite de son mandat et son développement. Je constate avec satisfaction que la cohésion nécessaire à ce développement sera assurée.* »

Trois ans plus tard, ces propos semblent bien optimistes. L'UQAM, malgré ses difficultés récentes qui l'ont déstabilisée, sera-t-elle respectueuse de ses engagements à l'égard de la Teluq et du gouvernement? Sera-t-elle assez innovatrice et assez forte pour retrouver la vision et l'impulsion initiale de ce projet d'avenir? Pourra-t-elle mettre devant les intérêts particuliers sa mission première, qui est d'être au service de la population du Québec?

JACQUES GAUTHIER

Théologien laïc et auteur de *L'Eucharistie, source de la prière chrétienne*, (Presses de la Renaissance et Novalis, 2008)

Dans *Le Devoir* du samedi 14 juin, on titrait: « *Un congrès qui sent le schisme* ». Et en sous-titre: « *La Vatican contre-attaque* ». On se croirait dans un épisode de *La Guerre des étoiles*. Que certains catholiques se sentent mal à l'aise par rapport au programme du 49<sup>e</sup> Congrès eucharistique international de Québec, c'est une chose, mais de là à voir une intervention musclée du Vatican pour remettre l'Église québécoise à sa place, cela frise la paranoïa.

Et c'est donner beaucoup trop de pouvoir à ce congrès que de penser qu'il puisse « restaurer l'ancien imaginaire religieux ». On l'a vu avec la visite de Jean-Paul II en 1984 et aux Journées mondiales de la jeunesse en 2004. Malgré le grand succès de ces rassemblements, il n'y a pas eu de retour vers la pratique dominicale, mais une joie pour plusieurs de voir qu'ils ne sont pas seuls à croire au Christ ressuscité.

## Une vision trop cléricale?

Que reproche-t-on au Congrès de Québec? Essentiellement, une vision trop cléricale de l'Église ancrée dans le passé. Louis Rousseau s'insurge du fait qu'on revalorise, dans le document théologique de base du Congrès, ce qui a été remis en question dans les années 1960: l'eucharistie dominicale, la confession, le sacerdoce, le célibat, le mariage.

Cette valorisation ne se trouve pas seulement dans le Concile de Trente, comme il dit, mais aussi dans Vatican II, fidèle en cela à la tradition créatrice de l'Église. Pensait-il vraiment qu'il en serait autrement et

qu'on parlerait de l'ordination des femmes ou du mariage des homosexuels? C'est faire preuve de beaucoup de naïveté. Comme d'affirmer que « *dans dix ans, il n'y aura plus de prêtres au Québec* ». Qu'il se rassure: il y en a 12 qui seront ordonnés au Collège de Québec le 20 juin.

Un congrès eucharistique n'est pas le lieu pour débattre de questions controversées ni de l'avenir de l'Église du Québec, bien que le Symposium de théologie sur l'eucharistie, tenu à l'université Laval quelques jours avant le congrès, aurait pu aborder ces sujets. Cependant, il faut tenir compte de l'aspect international d'un tel congrès et de la situation des Églises des différents pays.

Un congrès eucharistique international est par nature une manifestation de foi joyeuse autour de ce qui fait l'identité chrétienne: l'eucharistie, « *don de Dieu pour la vie du monde* ». L'Église locale et universelle s'y régénère comme à sa source. « *L'Eucharistie fait l'Église, l'Église fait l'Eucharistie* », disait le théologien Henri de Lubac.

## L'adoration eucharistique

Certains, comme Guy Paiement, ressentent un malaise de voir qu'on accorde une trop grande place aux activités d'adoration du Saint-Sacrement. Il est vrai que, sous l'impulsion de Jean-Paul II et de Benoît XVI, plusieurs ont découvert, surtout les plus jeunes et les communautés nouvelles, cette forme de dévotion qui, bien comprise, n'éloigne pas de la messe et de la solidarité envers les plus pauvres.

Quand je regarde les grands témoins comme Ozanam, M<sup>re</sup> Romero, mère Teresa ou l'abbé Pierre, ils ont puisé dans l'adoration eucharistique la force d'aimer et de lutter pour la vie. L'expérience des saints a montré que l'adoration conduit à la solidarité avec le monde,

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folle-Boivin, Vincent Cauchy (communiqué internet) Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Madeleine Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Gauthier (caricatures), Diane Precourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins, à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique: Hélène Buzzetti (directeur), Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Manon Derome, Olivier Spéciale (Québec), Monique Bherer (Ottawa), LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bosse, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Malais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, Olivier Zaida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

# ACTUALITÉS

## AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

une surcharge à ses passagers. Mais la flambée pétrolière est devenue trop forte, avec un cours ayant doublé en un an, quadruplé depuis 2004. «Chaque hausse de 1 \$ du prix du baril fait augmenter d'environ 26 millions les dépenses annuelles en carburant d'Air Canada.» La compagnie a rappelé que le carburant est devenu son principal poste de dépenses, comptant désormais pour plus de 30 % de ses charges d'exploitation. «Aux prix actuels, Air Canada verra ses coûts augmenter de près de 1 milliard en 2008 par rapport à 2007.»

Ainsi, même en prenant en compte le profit de sa politique de couverture en carburant, «aux prix et aux niveaux de capacité actuels, la Société dépensera une moyenne de 230 \$ en carburant pour l'aller-retour d'un passager, considérablement plus que la moyenne de 146 \$ en 2007 et de 110 \$ en 2004.»

En réaction, la capacité des vols intérieurs sera réduite de 2 % au quatrième trimestre de 2008 et au premier de 2009. La réduction attendra 13 % sur les vols transfrontaliers et 7 % sur les vols internationaux, pour un total de 7 % sur l'ensemble du réseau. Cet ajustement entraîne l'abolition de 2000 postes, touchant 8 % des quelque 24 000 emplois répertoriés chez Air Canada à la fin de 2007.

L'un des premiers grands syndicats à commenter, les TCA, a souligné que 400 de ses membres — des agents des ventes et du service à la clientèle — seront touchés par l'annonce d'hier. Pour le président, Buzz Hargrove, «les ambitieux efforts de restructuration de la société (le plus récent étant l'exercice auquel s'est pliée Air Canada en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies en 2003-2004) l'ont peu préparée à cette flambée des prix du carburant, encore moins à une éventuelle récession économique, qui aurait des conséquences encore plus désastreuses sur les travailleurs». Du même souffle, il a rappelé les annonces de compressions chez les autres transporteurs, soit les Delta, Qantas, Continental Airlines, American et United.

L'exécutif du syndicat représentant 5000 employés d'Air Canada veut s'assurer que leur charge de travail demeure raisonnable. Il rappelle que «le Syndicat des TCA et Air Canada doivent entreprendre des négociations collectives au cours de la prochaine année, qui marque la première série de négociations depuis que l'entreprise a émergé de la protection des tribunaux contre la faillite en 2004».

### Crise aux États-Unis

Ces compressions s'inscrivent sur fond de crise qui frappe durement l'industrie américaine de l'aviation civile. L'Association américaine du transport aérien (ATA) n'a pas hésité, hier, à lancer un appel à l'aide à Washington, une première depuis les sombres événements du 11 septembre 2001. L'ATA appelle de tous ses vœux une législation aidant le secteur à supporter l'impact des prix records du pétrole sur leur facture en carburant, en pointant en direction de cette spéculation derrière l'embrasement des cours pétroliers. L'ATA, qui a témoigné hier devant une commission du Sénat sur les effets des cours du pétrole sur cette industrie, souhaite «des mesures de bon sens qui assureront de la transparence et une marche arrière d'un processus favorisant spéculateurs et investisseurs institutionnels, en particulier ceux négociant sur les marchés des changes».

«Si le Congrès n'agit pas rapidement, notre pays n'aura plus d'industrie du transport aérien viable», a averti l'ATA. L'association estime que l'actuel choc pétrolier forcera les compagnies aériennes américaines à cumuler des pertes de 10 milliards cette année, «ce qui serait l'une des plus mauvaises années financières dans l'histoire de l'aviation», a averti le président de l'ATA, James May.

«Cette année, les compagnies aériennes américaines vont dépenser plus de 61 milliards de dollars en kérosène, soit un peu plus que la facture en carburant des quatre premières années de la décennie», a-t-il martelé. Il a chiffré à 14 000 le nombre d'emplois déjà supprimés dans l'industrie et à une centaine (à bientôt 200) le nombre de dessertes intérieures abandonnées en réaction à la flambée des cours de l'or noir. Aux réductions de capacité de l'ordre de 7 % à 12 % s'ajoute la faillite ou la cessation des activités d'au moins 26 compagnies aériennes au cours des derniers six mois. Cette hecatombe survient alors que l'industrie américaine de l'aviation venait à peine d'éponger les contrecoups financiers du 11-Septembre, avec l'inscription d'un bénéfice net cumulé de 4 milliards en 2007.

United Airlines a donné, hier, une nouvelle illustration des effets du choc. Le deuxième transporteur aux États-Unis a prévenu que sa facture de carburant pourrait atteindre les 9,5 milliards cette année, soit 3,5 milliards de plus que l'an dernier. Ce pourrait être 2,6 milliards de plus pour American Airlines, 1,7 milliard pour Northwest ou encore 1,5 milliard pour Continental. Au total, les analystes estiment que les compagnies aériennes américaines paieront 30 milliards de plus sur leur facture de kérosène cette année, alors que la surtaxe pour carburant devrait leur rapporter 4 milliards.

Le Devoir  
Avec l'Agence France-Presse

## Rectificatifs

Dans le texte «Non à l'hypersexualisation» publié dans notre édition du mardi 17 juin 2008, il était indiqué que Lilia Goldfarb du YMCA serait l'une des directrices de la campagne de formation prévue. En fait, Mme Goldfarb travaille plutôt au YWCA, soit le Y des femmes de Montréal.

♦ ♦ ♦

La conférence de l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun à la Grande Bibliothèque n'a pas eu lieu hier, comme nous l'avons malencontreusement annoncé en une dans notre édition d'hier, dans le texte «Maternité à la musulmane». Elle aura plutôt lieu ce soir, mercredi 18 juin, à 19h30. Nos excuses pour cette erreur et pour les contretemps qu'elle a pu occasionner.

## FORTIER

SUITE DE LA PAGE 1

Cela fait du sénateur-ministre le plus efficace financier conservateur au Québec, et de loin. Le ministre des Transports, Lawrence Cannon, censé être le lieutenant conservateur dans la province, a récolté à peine le quart de cette somme, soit 116 605 \$. Arrivent ensuite la circonscription de Laurier-Sainte-Marie (77 160 \$), celle de Mont-Royal (71 978 \$) et enfin celle de la Beauce (63 096 \$), détenue par le populaire Maxime Bernier, devenu simple député dans la foulée de sa relation controversée avec Julie Couillard.

«Comment se fait-il que le ministre Fortier, qui n'est pas responsable du Québec, aille chercher un demi-million de dollars en contributions? On s'entend que ce n'est pas avec des soupers spaghetti à 5 \$ le couvert qu'il a accumulé cela!», a lancé le député bloquiste Réal Ménard. «J'aimerais qu'il nous dise si la porte d'entrée pour obtenir 426 204,50 \$ est le fait qu'il est ministre et qu'il attribue pour plus de 20 milliards de dollars de contrats chaque année.»

Le ministère des Travaux publics est en effet responsable de l'octroi de tous les contrats gouvernementaux à Ottawa. «Est-ce que, dans un gouvernement, la meilleure personne pour faire du financement est le responsable des Travaux publics? s'interroge M. Ménard. Il me semble qu'il y a des questions. Je ne dis pas que c'est illégal, je ne dis pas qu'il y a eu des détournements, mais c'est préoccupant. [...] On demande à être rassuré.»

En entrevue avec *Le Devoir*, le ministre Michael Fortier explique qu'il a besoin de

cet argent. «J'en ai besoin parce que je n'ai pas de budget de député. Les députés ont des budgets qui atteignent 200 000 \$, ou même 300 000 \$ par année. Moi, je n'en ai pas.»

M. Fortier a choisi de faire les choses autrement. Lui qui n'a pas de siège à la Chambre des communes a décidé de s'ouvrir quand même un bureau de circonscription et d'embaucher du personnel pour être présent sur le terrain et faire campagne en attendant le scrutin. «Ça coûte des sous! dit-il. Le budget de Meili Faillie est de plus de 300 000 \$. A ce que je sache, elle ne déclare pas de surplus.» M. Fortier précise qu'en tant que ministre, il ne s'ingère pas dans l'octroi des contrats gouvernementaux.

L'argent provenant de Mont-Royal est celui que M. Fortier, qui habite cette circonscription montréalaise, a récolté en 2006, alors qu'il n'avait pas encore choisi la circonscription dans laquelle il se présenterait. Il dit s'être entendu avec les gestionnaires locaux pour que, une fois son choix arrêté, l'argent lui soit transféré. Le candidat conservateur de Mont-Royal aux élections générales de 2006 était Neil Drabkin, actuel chef de cabinet du ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day.

Les transferts entre circonscriptions électorales sont permis par Elections Canada et peuvent impliquer de l'argent engrangé au cours d'années précédentes mais non encore utilisé. Les partis utilisent souvent cette technique pour redistribuer l'argent vers les circonscriptions qu'ils ont le plus de chances de remporter. Ainsi, une source a confirmé au *Devoir* que la caisse électorale de Laurier-Sainte-Marie sert de «lush fund» à l'aile québécoise du Parti conservateur, c'est-à-dire de

centre de redistribution des dons.

Ainsi, l'association de cette circonscription du centre-ville de Montréal a reçu des transferts d'argent de sept circonscriptions (surtout de la région lavaloise) totalisant 22 573 \$ en 2007. Au même moment, la circonscription a redistribué vers 15 circonscriptions différentes à travers le Québec des montants totalisant plus de 63 000 \$. Cette façon de faire permet d'éviter le quartier général du parti à Ottawa, qui ne comprend pas nécessairement les priorités financières du Québec. Laurier-Sainte-Marie est représentée par le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. Le candidat conservateur aux dernières élections y a terminé au cinquième rang, derrière le NPD, le Parti libéral et le Parti vert.

M. Fortier s'est retrouvé dans le pétrin la semaine dernière, quand son adjoint ministériel Bernard Côté a dû démissionner. M. Côté a reconnu avoir fréquenté Julie Couillard en mars et avril 2007, alors que l'entreprise pour laquelle elle dit travailler, Investissements immobiliers Kevlar, tentait d'obtenir un important contrat des Travaux publics dans la ville de Québec. Mme Couillard a discuté de ce contrat avec M. Côté, qui en connaissait les tenants et aboutissants. À cause de cette apparence de conflit d'intérêts, le ministre a réclamé son départ. Le contrat n'a pas encore été attribué. Le propriétaire des Kevlar, René Belliveau, avait aussi fait un don de 1000 \$ à M. Fortier, que ce dernier s'est engagé à retourner pour les mêmes raisons.

Avec la collaboration  
d'Alec Castonguay  
Le Devoir

## Dumont exige de l'aide pour l'industrie du taxi

MARTIN OUELLET

Québec — Mario Dumont a exigé hier une aide financière d'urgence pour l'industrie du taxi afin de compenser la hausse vertigineuse du prix de l'essence à la pompe.

Le chef de l'Action démocratique réclame en outre une révision à la hausse des tarifs inscrits au taximètre en plus du versement d'un montant compensatoire pûisé à même les fonds publics.

Le gouvernement a le devoir d'aider les chauffeurs de taxi à «gagner honorairement leur vie», a soutenu M. Dumont. «C'est probablement la catégorie de la population la plus durement frappée [par l'augmentation du coût du carburant]», a-t-il dit lors d'un point de presse, dans la cour du parlement.

À l'occasion d'une manifestation de chauffeurs en colère devant l'Assemblée nationale, M. Dumont a aussi appelé le gouvernement à examiner l'opportunité de mettre en place un mécanisme d'indexation automatique du taximètre, modulé en fonction du coût du carburant. «Lorsqu'il y a une hausse radicale du prix de l'essence, les chauffeurs peuvent se retrouver pendant de longs mois avec des revenus drôlement handicapés, drôlement amochés par les circonstances. C'est tout ça qui doit être revu et repensé», a-t-il fait valoir.

Le leader adéquiste a refusé de chiffrer ses demandes, mais il a cité le cas des camionneurs artisans pour qui le gouvernement Charest a débouqué 25 millions pour atténuer les impacts de la flambée du cours du baril de pétrole. Québec a aussi versé 10 millions aux déneigeurs.

Outre la hausse des tarifs et le versement d'une aide financière par l'État, M. Dumont suggère de mettre à la disposition de l'industrie du taxi de généreux crédits d'impôt pour l'achat de véhicules hybrides. Une bonne façon, a-t-il dit, de réduire la dépendance du Québec envers le pétrole.

Du côté des travailleurs de l'industrie, la grogne s'amplifie à mesure que les stations-service majorient le prix du litre.

Certains chauffeurs déboursent jusqu'à 350 \$ chaque semaine pour de l'essence, réduisant du même ordre leurs revenus, a dit le président de Taxi Québec, Lidam Mohamed.

Le Devoir

La Presse canadienne

## LA RONDE

SUITE DE LA PAGE 1

Ainsi, La Ronde ouvre désormais une demi-heure plus tard, à 11h, et ferme à 21h. L'an dernier, lors de la saison haute du 16 juin au 2 septembre, le site ouvrait à 10h30 et fermait à 23h30 (22h30 pour les manèges).

On justifie la fermeture hâtive par la faible achalandage en soirée, alors que les familles avec de jeunes enfants ont quitté le site. Le porte-parole fait également valoir que Six Flags a étendu progressivement, depuis qu'il a pris possession du parc en 2001, le nombre de jours d'opération.

Lieu de fête nocturne, La Ronde l'a cependant déjà été jusqu'aux petites heures du matin. À son ouverture, au moment de l'Exposition universelle en 1967, le parc d'amusement était ouvert jusqu'à 3h du matin. Le site comprenait alors de nombreux bars. Au cours des années 1980, l'heure de fermeture oscillait entre

minuit et 1h30 du matin, selon le moment de la semaine et l'achalandage.

Le porte-parole de La Ronde assure cependant que les nouveaux horaires seront appliqués avec «souplesse» pour éviter des problèmes de gestion de foule. «Il y a une certaine latitude. On parle d'une fermeture progressive, intelligente, en fonction de l'achalandage», fait valoir M. Roy.

Pour les cols blancs, qui renégocient présentement leur convention collective, cela se traduit par une diminution du temps de travail d'environ 25 %. Les syndiqués responsables de l'entretien et du fonctionnement des manèges ne voient cependant pas leur nombre d'heures de travail réduit. On demande en effet aux opérateurs de commencer leur journée plus tôt, avant l'ouverture, afin de nettoyer les manèges.

Ce sont surtout les adolescents qui risquent d'être déçus de voir leurs soirées ainsi écourtées. À La Ronde, on se défend de laisser cette clientèle, soulignant qu'on lui offre de nouveaux manèges comme la Catapulte, qui entre en service cet été.

### À l'américaine

Le géant américain, qui possède 23 parcs d'attractions, a imprimé sa marque sur le fonctionnement de La Ronde au cours des dernières années. Le site est devenu non fumeur l'an dernier et un panneau présentant le code de conduite a été placé bien en évidence à l'entrée. Les visiteurs surpris à blasphémer, se promener torse nu ou encore réserver des places dans une file d'attente sont passibles d'expulsion.

L'entrée à La Ronde coûte 38 \$ pour les personnes mesurant plus de 1,37 m, et 25,50 \$ pour les plus petits et les aînés.

Notons par ailleurs qu'un passeport de saison familial (pour deux grands et deux petits) coûte 225 \$. En 2007, ce type de laissez-passer était valable pour deux adultes et deux enfants de 12 ans et moins. Cette année, les enfants doivent mesurer moins de 1,37 m pour y être inclus. Les enfants qui grandissent «trop vite» doivent payer le plein prix.

## «CAMPO»

SUITE DE LA PAGE 1

Dans les coulisses du pouvoir — et dans les éditos des grands quotidiens argentins —, on chuchote déjà que le règne de Cristina Fernández Kirchner achève. Surnommée la «reine Cristina», l'élégante présidente avait pourtant remporté les élections d'octobre dernier en promettant de reconstruire la diplomatie, d'apaiser les tensions sociales et de préserver les spectaculaires rendements économiques de l'Argentine. Mais la mesure prise par cette ex-première dame pour freiner la montée spectaculaire du prix des aliments a été d'augmenter, une fois de plus, la taxe à l'exportation de certaines monocultures, dont le soja. Et finalement, ce qui devait arriver arriva.

Sitôt annoncée en mars dernier, cette mesure restrictive, faisant passer de 35 % à 44 % cette taxe à l'exportation du soja, a fait bondir les quatre grandes organisations réunissant le secteur employeur de la production agricole du pays. Même si elle concerne les exportateurs, cette taxe allait avoir un effet direct sur les grandes entreprises agricoles, mais également sur les petites, qui ont vertement critiqué ce «coup bas» du gouvernement. L'Argentine exporte normalement des produits agricoles et agroalimentaires pour une valeur de quelque 35 milliards de dollars, soit plus de la moitié des exportations totales du pays (55 milliards de dollars).

Grèves, lock-out partiel, blocages de route, manifestations dans les rues... Furieux, les différents groupes de producteurs agricoles se sont unis dans une campagne de protestation sans précédent et ont bloqué pendant des jours la commercialisation de grains (céréales et soja) à destination des marchés étrangers. Un coup dur pour un pays qui occupe le premier rang mondial pour l'exportation de produits dérivés du soja et le troisième pour l'exportation de fèves de cet oléagineux. Résultat? En plus d'empêcher le ravitaillement des supermarchés partout dans le pays, ils ont obtenu la tête du ministre de l'Économie.

C'est un discours de la présidente accusant les agriculteurs «d'extorsion» et de «sédition», le 25 mars dernier, qui avait véritablement déchaîné les passions: plusieurs cacerolazos ont eu lieu, dont un grand sur la plaza de Mayo dans la capitale, rappelant étrangement les concerts de casseroles de la classe moyenne lors de la crise économique de 2002. Sauf que cette fois, une partie du secteur populaire est sortie pour appuyer le gouvernement et protester contre les manifestants issus du «campo», traditionnellement antipéronistes, qu'ils ont qualifiés «d'oligarques» et de «piqueurs VIP».

### Un conflit dans l'impasse

Alfredo De Angeli est le héros du «campo». Leader emblématique de la crise agricole, ce producteur titulaire de la Fédération agraire de la province de Entre Ríos, une région dans l'épicentre du conflit, est le porte-parole officieux des agriculteurs de la campagne argentine. «Ca fait des années qu'on se bat. La hausse des [tarifs douaniers] est la goutte qui a fait déborder le vase», n'avait-il cessé de répéter, frondeur, aux caméras qui l'ont filmé durant les manifestations qu'il organisait ce printemps.

Connu de tous, l'homme à la bouille sympathique a été notamment à la tête du blocage de l'autoroute 14, au nord de la capitale, qui a duré trois semaines en avril. Excédés par les pertes qu'ils ont subies, les transporteurs céréaliers se sont eux aussi ajoutés au conflit. «Nous ne sommes pas responsables de la crise alimentaire. Si ce n'était pas déjà le cas, on nous aurait ignorés, avait affirmé Alfredo De Angeli aux journalistes. Le gouvernement n'est pas content? Qu'il nous dise comment faire. Nous, on a essayé tous les moyens.»

Le «moyen» qu'a trouvé le gouvernement pour dénouer temporairement la crise a été d'arrêter Alfredo De Angeli ainsi qu'une vingtaine de dirigeants agricoles, pour les libérer quelques heures plus tard, cédant à un tollé de protestations. Les barrages qui commençaient à provoquer des problèmes de plus en plus sérieux de ravitaillement avaient pourtant commencé à être levés samedi matin à la suite d'un accord.

Depuis, les grévistes, autres, ont repris d'assaut les routes du pays. D'une part, des sympathisants, toujours munis de casseroles, sont ressortis dans les rues pour appuyer le «campo». Des partisans du couple Kirchner — le mari de Cristina, Nestor Kirchner, a décidé de s'en mêler en tant que chef du Parti justicialiste et ancien président encore très influent — devaient tenir aujourd'hui une autre grande manifestation sur la plaza de Mayo, à laquelle promet de se mêler un secteur dit «impartial» de la population qui demande un retour aux négociations. La tension est à son comble.

### La menace du soja

Vu du ciel, au temps des récoltes, la campagne argentine est une mine d'or à ciel ouvert. D'abord pour les champs de soja, dont les grains dorés scintillent comme des pépites sous le soleil déclinant de l'automne austral. Mais aussi pour les milliards de pesos argentins que rapporte chaque année la récolte au gouvernement, aux producteurs agricoles et aux quelques multinationales investissant dans la culture de cette plante herbacée.

Le pays a d'ailleurs considérablement élargi sa production au cours des dernières années. Tellement qu'on parle du phénomène de la «sofización». D'après les données du ministère de l'Agriculture argentin, alors que la culture du soja se déployait sur cinq millions d'hectares il y a dix ans, elle en couvre désormais plus de 16 millions.

Environ 11 millions de tonnes étaient cultivées à l'époque contre 50 millions de tonnes aujourd'hui, une quantité qui génère des rentrées fiscales de 11 milliards de dollars.

Crise du pétrole intensifiée, cas de «vache folle», hausse de la demande mondiale de soja: les raisons du boom du soja des dernières années sont nombreuses. Aujourd'hui, la quasi-totalité de la production s'exporte, notamment pour nourrir le bétail en Europe et en Chine. Il en va de même pour plusieurs autres produits, comme la viande, qui, même s'ils sont consommés par les Argentins, sont vendus sur les marchés extérieurs en raison des plus grands profits qu'ils génèrent. Ce qui a mis la table pour une crise alimentaire.

Ayant pris rapidement de l'expansion, le soja occupe désormais 54 % des 30 millions d'hectares de terres à grains du pays. Des espaces qui étaient autrefois réservés à la culture des aliments de base. En tout, ce sont 200 000 hectares consacrés aux fruits et légumes qui ont été grugés par la culture de cet oléagineux, créant ainsi une rareté. Les prix des aliments ont ensuite monté en flèche. Ainsi, un kilo d'oranges ou de tomates coûte aujourd'hui quatre fois plus cher qu'en 2001.

### La fin d'un règne?

Les Argentins commencent de plus en plus à douter que le gouvernement péroniste au pouvoir soit apte à dénouer la crise. Selon un récent sondage mené en mai dernier par la firme argentine Poliarquia, la cote de popularité de Cristina Kirchner a chuté à 26 %, alors qu'elle atteignait 56 % au début de son mandat en décembre 2007. «Le conflit agricole affecte l'image du gouvernement, [alors que croissent] la désapprobation de la gestion économique et l'opinion que ce gouvernement ne sait pas comment résoudre les problèmes du pays», a analysé Alejandro Caterberg, directeur de la firme de sondage.

Mettant brutalement fin à ses cent jours de grâce, la crise agricole a porté un dur coup à la présidente. Par ses discours que plusieurs ont jugés intransigeants et autoritaires, l'ex-sénatrice, que l'on compare souvent à Hillary Clinton, a vu son image se ternir quelque peu. Tandis que la présidente paie le prix du bilan mitigé de son mari et prédécesseur, il se pourrait bien que l'âge d'or des Kirchner — qu'on soupçonnait de vouloir garder le pouvoir, en alternance, jusqu'en 2019 — soit effectivement déjà terminé.

Le Devoir

Ce reportage a été réalisé avec l'appui financier de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Demain: la crise socioéconomique dans la province du Chaco, surnommée l'Afrique de l'Argentine.

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

### Comment nous joindre ?

#### La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier redaction@ledevoir.com

#### La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier avisdev@ledevoir.com

### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

### Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

### L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007